



GROUPE AIRWELL SA

Société anonyme à conseil d'administration

Siège social : 10 rue du Fort Saint-Cyr, 78180 Montigny Le Bretonneux

824 596 795 R.C.S. Versailles

(ci-après « AIRWELL », le « Groupe » ou la « Société »)

<https://www.airwell.com/fr/>

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DECEMBRE 2025



Table des matières

A. RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025	3
B. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES CLOS AU 31 DECEMBRE 2025	17
C. RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025	42
D. RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025	72
E. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES AU 31 DECEMBRE 2025	110

A. RAPPORT DE GESTION SUR LES
OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2025

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 26 JUIN 2026

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Annuelle en application des statuts et de la loi sur les Sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

I.1- Activité de la Société

I.1-a) Sur les plans technique et commercial

En 2025, la baisse des ventes sur les marchés Français et Européen déjà notable sur 2024 s'est poursuivie, générant une nouvelle année très difficile pour Groupe Airwell, qui affiche un chiffre d'affaires en repli de 14% par rapport à 2024.

Des tensions de trésorerie ont ainsi été ressenties, surmontées notamment par les nouveaux financements suivants :

- Un nouvel emprunt de 400K€ octroyé par la Société Générale le 2 Janvier 2025, ayant pour échéance le 02 février 2028.
- La vente d'actions de la holding Marvik à un nouvel investisseur basé à Istanbul, Mr Ali Kaptanoglu, mis en compte courant de Groupe Airwell pour 230K€
- L'émission d'un emprunt obligataire de 500K€ en novembre 2025, puis 300K€ en décembre 2025 souscrit par Delta Bridge Financing
- Le versement de subventions et avances remboursables liés à nos projets innovants pour 256K€, dont 154K€ enregistrés dans le compte de résultat en subvention d'exploitation et 102K€ enregistrés au bilan en dettes financières. Une partie complémentaire, décalée de 2025 à 2026 sera versée en octobre 2026 pour 1 109K€, dont 665K€ en subventions et 444K€ en avance remboursable.

Dans ce contexte, les projets en cours ont été poursuivis, notamment le développement de Airwell aux Antilles et les projets digitaux, mais aucun nouveau n'a été lancé.

En parallèle, le département Vente Export a été restructuré (départ de trois cadres commerciaux sur cinq et focus sur les clients stratégiques) ainsi que l'organisation SERVICE (départ du Manager, fermeture des postes

itinérants (CTR), changement de gouvernance) pour en améliorer la productivité. L'économie ainsi générée dans la masse salariale de 2025 au niveau du département export s'est élevée à 370K€ et à 200K€ sur le département Services.

I.1-b) Sur les plans juridique et capitalistique

L'exercice 2025 a été marqué par plusieurs décisions sur les plans juridiques et capitalistiques :

I.1-b.1. En date du 24 avril 2025, le Conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes

- Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Examen et arrêté des comptes sociaux consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer notamment sur lesdits comptes sociaux et consolidés ;
- Questions diverses ;

I.1-b.2. Les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire le 24 juin 2025 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes de ce rapport ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'Administration ;
- Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions.

A titre extraordinaire :

- Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie d'investisseurs institutionnels ;

- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs catégories de personnes ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des créanciers de la Société ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans le cadre d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 15% de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires dans le cadre d'une émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers ;
- Modification de l'article 15 « Délibérations du Conseil d'administration » des statuts afin d'assouplir les modalités de participation aux réunions du Conseil d'administration par consultation écrite ;

A titre ordinaire :

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

I.1-b.3. En date du 25 septembre 2025, le Conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes :

- Examen et approbation des comptes consolidés non audités au 30.06.2025
- Situation globale du Groupe et perspectives
- Questions diverses ;

I.1-b.4. En date du 29 octobre 2025, le Conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes :

- Emission d'un emprunt obligataire d'un montant de 1.000.000 € par la Société souscrit par DELTA BRIDGE FINANCING assorti des garanties suivantes :
 - gage sans dépossession d'un stock de produits appartenant à la Société,
 - fiducie sûreté par laquelle la Société portant sur une créance de la Société d'un montant de 1.131.906,82 euros
- Information sur un projet de cession d'actions détenues par la société Marvik Holding et autorisation d'un projet de cession d'actions auto détenues par la Société au même acquéreur.

I.1-b.5. En date du 9 décembre 2025, le Conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes :

- Rappel synthétique de l'activité au cours des exercices 2023, 2024 et 2025,
- Présentation et vote du budget 2026,
- Pouvoirs.

I.2- Activités de recherche et de développement et croissance externe

En 2025, Groupe Airwell a poursuivi le développement de ses projets fondamentaux, liés au développement d'une brique digitale associée au développement d'une pompe à chaleur sans unité extérieure à faible potentiel de réchauffement planétaire.

Le montant alloué au cours de l'exercice à la recherche et au développement de ces projets s'est élevé à 579K€.

I.3- Évolution prévisible et perspectives

Malgré le contexte globalement compliqué du Groupe, celui-ci anticipe une année 2026 bien meilleure que 2025, avec un CA en progression de l'ordre de 25%.

Ainsi, pour l'activité relative à la France métropolitaine, le stock est actuellement en cours d'acheminement et attendu. Le carnet de commandes est conséquent et permet à lui seul de donner une tendance de CA2026 aux alentours de 23M€, sans compter l'effet très positif des mesures gouvernementales actuelles (fin de la chaudière, focus sur la pompe à chaleur, soutien aux industries françaises, leasing social...) dont les effets se feront ressentir sur S2 2026.

Par ailleurs, les perspectives à l'export et aux Antilles sont également encourageantes, avec un dynamisme palpable auprès des clients historiques.

Aussi, l'activité sera en 2026 consolidée par

- un niveau de stock contenu, suffisant pour tenir les objectifs de chiffre d'Affaires
- une maîtrise des coûts d'exploitation
- l'encaissement à hauteur de 1.1M€ de la subvention Ademe prévue en octobre 2026 (décalé partiellement par rapport à l'obtention initialement prévue en 2025)
- Une politique européenne plus ambitieuse sur le sujet de l'électrification (donc de la pompe à chaleur)

En parallèle des recherches d'investisseurs sont actuellement en cours afin de consolider et accélérer le développement des activités Airwell Antilles, Airwell Industrie et Leezy.

I.4- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

I.4-a) Sur les plans technique et commercial

Le conflit qui a éclaté en Iran fin février 2026 a généré au niveau mondial de fortes augmentations sur les carburants, les transports et les coûts industriels.

Pour autant, le Groupe Airwell n'est pas impacté par ces dérèglements.

D'un autre côté, les autorités européennes semblent alors plus enclines à se tourner vers l'énergie nucléaire, ce qui devrait favoriser le marché de la pompe à chaleur.

I.4-b) Sur les plans juridique et capitalistique

I.4-b.1. En date du 24 avril 2026, le Conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes :

- Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Examen et arrêté des comptes sociaux consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer notamment sur lesdits comptes sociaux et consolidés ;
- Cooptation d'un administrateur.
- Questions diverses ;

I.5- Risques et/ou incertitudes auxquels la Société est confrontée

Les difficultés n'ont en effet pas totalement disparues. Le marché du bâtiment en France et en Europe est toujours en difficulté.

Un des gros enjeux de 2026 sera de sécuriser la performance de Airwell Industrie (en termes de lancement produit, de profitabilité, et de qualité). Les défaillances de ce site industriel ont fortement impacté notre trésorerie et notre développement. Il faut inverser cette tendance et l'amener à devenir un outils de croissance.

Un autre volet sera aussi de reconstruire la confiance avec nos fournisseurs et prestataires sur nos responsabilités financières. Notre volonté est de garantir la totalité de nos engagements avant de poursuivre tout développement ou de procéder à de nouveaux investissements.

Enfin il sera important de reconstruire un stock équilibré pour répondre aux attentes de nos clients et bénéficier au maximum de la reprise du marché et des politiques publiques très favorables.

I.6- Succursales

Néant.

II - PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS

II.1.a - Exposé sur les chiffres sociaux de GROUPE AIRWELL

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les résultats de la Société sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 42 094 659 € contre 48 866 394 € euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 42 814 258 € contre 50 001 777 € au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 46 725 869 € contre 50 839 104 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation ressort à la somme de – 3 911 610 € contre -837 326 € au titre de l'exercice précédent ;

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 2 195 159 € (contre un résultat négatif de 953 889 € au titre de l'exercice précédent) et d'un résultat exceptionnel négatif de 29 468 € (contre un résultat de -23 007 € euros au titre de l'exercice précédent), le résultat de l'exercice se solde par une perte de 6 032 079€ (contre une perte de -1 803 483 € au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2025 le total du bilan de la Société s'élevait à 32 853 339€, contre 47 809 085€ au titre de l'exercice précédent.

Enfin, nous vous précisons que les capitaux propres de notre Société sont positifs à hauteur de 1 530 329 € au 31 décembre 2025.

II.1.b – Chiffres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les chiffres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. (Principes comptables français)

La société bénéficie de l'exemption de publication de comptes consolidés mais des comptes consolidés ont été néanmoins établis sur une base volontaire afin d'assurer une meilleure information des parties prenantes. Ces comptes consolidés établis sur une base volontaire seront certifiés par notre commissaire aux comptes.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les résultats du Groupe sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 42 901 011€
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 44 020 566€
- Le résultat d'exploitation ressort à la somme négative de 4 379 000€
- Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à la somme négative de 5 301 758€

Enfin, nous vous précisons que les capitaux propres consolidés sont positifs à hauteur de 3 542 368€ au 31 décembre 2025.

II.1.c – Conformément à l'article R. 225-102 du code de commerce, nous vous présentons ci-dessous les résultats des cinq derniers exercices de la Société relatifs aux comptes sociaux :

	2025	2024	2023	2022	2021
I. - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social.	304 177	304 177	304 177	242 361	217 361
b) Nombre d'actions émises.	6 083 542	6 083 542	6 083 542	4 847 226	4 347 226
II. - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxe.	42 094 659	48 866 394	63 537 137	55 442 665	18 440 490
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions.	- 2 261 762	506 436	2 802 777	1 388 730	744 952
c) Impôts sur les bénéfices.	- 104 159	- 10 740	106 995	37 470	-
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.	- 6 032 079	-1 803 483	411 538	403 653	246 105
e) Montant des bénéfices distribués.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.					
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.					
c) Dividende versé à chaque action.					
IV. - Personnel					
a) Nombre de salariés.	82	85	71	68	40
b) Montant de la masse salariale.	4 969 247	5 059 059	5 015 645	4 257 112	2 146 540
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.).	2 385 643	2 381 596	2 317 141	2 079 448	1 016 960

II.2- Méthodes de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

II.3- Charges et dépenses « somptuaires »

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 Quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, pour un montant de 152 514€.

II.4 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2025, s'élevant à – 6 032 079 euros, au poste report à nouveau à hauteur de – 6 032 079€.

II.5- Rappel des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices sociaux

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende.

III - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les filiales et participations de notre société sont listées ci-dessous :

Airwell Academy SAS, au capital de 500 €, détenue à 100%.

Airwell Industrie SAS, au capital de 1 284 750€, détenue à 100% (le capital social a évolué de 500K€ à 1285K€ en 2025 suite à une opération d'augmentation de capital via l'intégration du compte courant avec la société mère Groupe Airwell).

Airwell Italia SRL, au capital de 10 000€, détenue à 100%

Leezy SA, au capital de 100 000€, détenue à 100%

Synerpod, au capital de 21 000€, détenue à 13.04%

Dans les comptes 2025, les titres de la société Airwell Academy ont fait l'objet d'une dépréciation pour une valeur de 886 540€ et les titres de la société Leezy ont fait l'objet d'une dépréciation pour une valeur de 547 498€.

Ainsi, une provision pour une valeur totale de 1 434 038€ a été passée au bilan de la société Groupe Airwell au 31/12/2025.

De plus, depuis 2023, les titres de la société Airwell Residential, à hauteur de 2 500 000€, sont détenus en fiducie. Un contrat de Fiducie a en effet été conclu au bénéfice de Delta Alternative Management, en garantie d'une émission obligataire émise par le Groupe Airwell et souscrite par le fonds « France Economie Réelle ». Le contrat de Fiducie a pour objet de transférer au fiduciaire Delta Alternative Management, la propriété des actifs fiduciaires en garantie du complet paiement et remboursement des dettes garanties. Cette sûreté est constituée par le transfert en pleine propriété des actifs fiduciaires par le constituant au fiduciaire qui les détiendra dans le patrimoine fiduciaire au profit du bénéficiaire.

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

a. Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2025 :

- Marvik Holding 60.64%
- TIND Asset Management 7.7%

b. Auto-contrôle

Par application des dispositions de l'article L 225-211 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2025, la Société détient 65 114 actions propres.

Il est précisé que la Société a résilié le contrat de liquidité le 21 juin 2025.

c. Franchissement de seuil

Au cours de l'exercice 2025, une opération sur titres visées à l'article L621-18-2 du CMF a été déclarée par les dirigeants.

- Vente par Marvik Holding le 31 Octobre 2025 de 200 000 actions au prix de 1.25€ à Mr Ali Kaptanoglu

V - ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR DES PERSONNES EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES ET DES PERSONNES AVEC LESQUELLES ELLES AURAIENT DES LIENS PERSONNELS ETROITS

Aucun membre de la Société, que ce soit un mandataire social, dirigeant ou cadre de la Société n'a conclu une quelconque opération avec une personne avec laquelle il aurait un lien personnel étroit.

VI - PREVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que GROUPE AIRWELL, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Par ailleurs, GROUPE AIRWELL, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

VII - INFORMATIONS FOURNIES AU TITRE DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

a. Informations concernant les mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Nom du mandataire	Mandat au sein de la Société	Mandat ou fonction exercé dans une autre société	Nom de la société
Laurent ROEGEL	Président Directeur Général	Président	MARVIK HOLDING
Laurent ROEGEL	Président Directeur Général	Co-gérant	SCI ROMA
Laurent ROEGEL	Président Directeur Général	Co-gérant	SCI ROEGEL & ASSOCIES
Anne-Laurence IMBERT*	Administrateur		
Philippe CORMIER	Administrateur	Président d'association	GEYVO
Stéphanie LE BEUZE	Administrateur		

* Il est précisé que Anne-Laurence IMBERT démissionnera de ces fonctions à partir du 24 avril 2026.

b. Contrôle des Commissaires aux comptes

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et s. du Code de Commerce.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce

Notre Commissaire aux Comptes vous présentera son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

Concernant les conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé :

NEANT

Concernant la poursuite au cours de l'exercice écoulé des conventions déjà approuvées :

NEANT

c. Situation des mandats des dirigeants, administrateurs, censeurs et Commissaires aux comptes de la Société

1. Mandants des dirigeants, administrateurs et Censeurs de la Société :

- L'Assemblée générale du 14 juin 2021 a décidé de nommer Monsieur Laurent ROEGEL aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- L'Assemblée générale du 14 juin 2021 a décidé de nommer Madame Anne-Laurence IMBERT aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée

générale à tenir dans l'année **2024** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- L'Assemblée générale du 14 juin 2021 a décidé de nommer Monsieur Philippe CORMIER aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année **2024** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Le Conseil d'administration du 14 juin 2021 a décidé de nommer Monsieur Laurent ROEGEL aux fonctions de (i) Président du Conseil d'administration et de (ii) Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année **2024** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- L'Assemblée générale du 14 juin 2023 a décidé de nommer Madame Stéphanie LE BEUZE aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année **2026** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- L'Assemblée générale du 26 juin 2024 a décidé de renouveler les mandats de Madame Anne-Laurence IMBERT, Monsieur Philippe CORMIER, Monsieur Laurent ROEGEL, aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année **2027** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.
- Le Conseil d'administration du 28 juin 2024 a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Laurent ROEGEL aux fonctions de (i) Président du Conseil d'administration et de (ii) Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année **2027** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Il vous sera proposé de ratifier la nomination de Monsieur Germain GOURANTON en tant qu'administrateur suite à la démission de Anne Laurence IMBERT.

2. Mandats des Commissaires aux comptes de la Société :

L'Assemblée générale du 14 juin 2023 a renouvelé les mandats de :

- **ERNST & YOUNG AUDIT**, société par actions simplifiés dont le siège social est sis 1/2 Place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris La Défense 1, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 438 476 913, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ; et
- **AUDITEX**, société par actions simplifiés dont le siège social est sis 51/2 Place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris La Défense 1, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 377 652 938, en qualité de commissaire aux comptes suppléants,

pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2028.

d. Informations relatives aux délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce :

Au cours de l'assemblée générale mixte le **24 juin 2025** il a été donné pouvoir au Conseil d'administration à l'effet de :

- augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie d'investisseurs institutionnels ; Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de trois cent mille euros (300.000€) euros.
- augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une

ou plusieurs catégories de personnes ; Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de trois cent mille euros (300.000€) euros.

- augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des créanciers de la Société. Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de trois cent mille euros (300.000€) euros.
- augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ; Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de trois cent mille euros (300.000€) euros.
- augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de trois cent mille euros (300.000€) euros.
- augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de tout autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ; Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de trois cent mille euros (300.000€) euros.
- augmenter le nombre de titres à émettre, dans le cadre d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 15% de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires ;

e. Prêts inter-entreprises

Conformément à l'article L.511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts à moins de trois (3) ans au profit de microentreprises, de petites et moyennes entreprises ou d'entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant.

VIII- ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous précisons qu'à la date de rédaction du présent rapport, comme à la date de clôture de l'exercice, les actions détenues par le personnel de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise représentent moins de 3 % du capital social, la Société n'ayant pas mis en place de plan de participation des salariés au capital.

IX - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS

Au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2016, le rapport de gestion des sociétés, dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes, devra comprendre, aussi bien pour les fournisseurs que les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ces montants seront ventilés par tranches de retard (c. com. art. L. 441-6-1).

Les montants indiqués ci-dessous sont présentés en euros TTC (toutes taxes comprises)

Solde au 31 décembre 2025 des dettes (TTC) à l'égard des fournisseurs par dates d'échéances

Dettes en €	Non échues	0 - 29 jours	30 – 59 jours	60 - 89 jours	> 90 jours	Solde au 31.12.2025
Fournisseurs Français	1 706 922	201 778	562 365	282 082	1 109 947	3 863 094
Fournisseurs étrangers	981 299	18 800	41 987	4 455	25 005	1 071 546
Fournisseurs interco	807 534	894 236	338 215	1 302 504	5 384 330	8 726 820
Total TTC	3 495 755	1 114 814	942 567	1 589 041	6 519 282	13 661 460
% du total des dettes TTC	25.6%	8.2%	6.9%	11,6%	47.7%	100%
Nombres de factures	199	46	119	75	343	782

Solde au 31 décembre 2025 des créances (TTC) clients par dates d'échéances

Créances en €	Non échues	0 - 29 jours	30 – 59 jours	60 - 89 jours	> 90 jours	Solde au 31.12.2025
Créanciers Français	4 592 285	1 060 927	195 774	241 420	102 315	6 192 721
Créanciers étrangers	1 484 467	17 037	82 253	12 176	20 424	1 616 357
Créanciers interco	39 946	0	0	0	0	39 946
Total TTC	6 116 698	1 077 964	278 027	253 596	122 739	7 849 024
% du total créances TTC	77.9%	13.7%	3.5%	3.2%	1.6%	100%
Nombre de factures	861	148	136	74	227	1446

X – CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

En conséquence de ce qui précède, nous vous proposons de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Annuelle le **26 juin 2026 à -- heures --**, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes de ce rapport ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur par cooptation ;
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
- Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'Administration ;
- Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions.

A titre extraordinaire :

- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie d'investisseurs institutionnels ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs catégories de personnes ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des créanciers de la Société ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires dans le cadre d'une émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers ;

A titre ordinaire :

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Un rapport spécial sur la partie extraordinaire vous sera également présenté.

Nous espérons que les propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le Président du Conseil d'administration
 M. Laurent ROEGEL

B. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

GROUPE AIRWELL

10 rue du Fort de Saint Cyr
78180 Montigny le Bretonneux

COMPTES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2025

I – BILAN CONSOLIDE

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
En Euros		
Capital souscrit non appelé	0	0
Immobilisations incorporelles	5 423 017	4 929 867
<i>Dont écarts d'acquisition positifs</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>
Immobilisations corporelles	1 193 372	1 476 683
Titres mis en équivalence	0	0
Immobilisations financières	1 344 641	1 305 790
Actif immobilisé	7 961 029	7 712 340
Stocks et en-cours de production	10 876 888	17 279 820
Clients et comptes rattachés	7 981 095	14 006 246
Autres créances et comptes de régularisation	3 687 473	5 373 333
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	159 607	1 869 577
Actif circulant	22 705 063	38 528 975
Total de l'actif	30 666 093	46 241 315

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
En Euros		
Capital	304 177	304 177
Prime d'émission	7 376 588	7 435 663
Réserve légale	30 417	30 417
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	-1 548 385	255 098
Réserves Groupe	2 681 329	2 583 825
Résultat consolidé	-5 301 758	-1 708 444
Capitaux propres (Part du groupe)	3 542 368	8 900 736
Ecart de conversion	0	0
Intérêts minoritaires	0	0
Provisions pour risques et charges	737 303	899 482
Emprunt et dettes établ. Crédits	2 082 850	2 333 318
Emprunt et dettes financières diverses	6 032 800	5 000 000
Fournisseurs et comptes rattachés	6 695 173	12 926 019
Dettes fiscales et sociales	2 437 446	2 456 583
Autres dettes et comptes de régularisation	9 138 155	13 725 177
<i>Dont écarts d'acquisition négatifs</i>	<i>1 961 701</i>	<i>2 445 818</i>
Dettes	26 386 423	36 441 097
TOTAL GENERAL	30 666 093	46 241 315

II – COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de Résultat Consolidé	31/12/2025	31/12/2024
En Euros		
Ventes de marchandises	41 338 801	48 667 059
Production vendue de biens	1 052 603	1 193 798
Production vendue de services	509 607	771 515
CHIFFRE D'AFFAIRES	42 901 011	50 632 372
Production stockée	0	0
Reprises amortissements et provisions	496 550	700 064
Autres produits d'exploitation	623 005	924 945
Total Produits	44 020 566	52 257 381
Achats de marchandises et autres	22 212 955	35 186 194
Variation de stock	6 106 454	-2 747 235
Autres achats et charges externes	9 464 823	10 585 400
Impôts, taxes et versements assimilés	173 917	322 343
Frais de personnel	8 812 832	9 133 918
Autres charges d'exploitation	633 530	281 919
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 479 172	1 573 048
Charges d'exploitation	48 883 684	54 335 587
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition	-4 863 118	-2 078 206
Dotations aux amortissements, dépréciations des écarts d'acquisition	0	
Reprise des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées	484 118	658 979
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liés aux entités entréegrées	-4 379 000	-1 419 228
Produits financiers	214 895	53 152
Charges financières	988 202	1 074 905
Résultat financier	-773 307	-1 021 753
Produits exceptionnels	34 656	55 739
Charges exceptionnelles	646	-17 961
Résultat exceptionnel	34 010	73 700
Impôts sur les sociétés	183 462	-658 838
Résultat net des entreprises intégrées	-5 301 758	-1 708 444
Quote part des résultats des entreprises mises en équivalence	0	0
	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-5 301 758	-1 708 444
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat net (part du groupe)	-5 301 758	-1 708 444
Résultat net (part du groupe)	-5 301 758	-1 708 444

III – TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2025	31/12/2024
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u>		
Résultat net des sociétés intégrées	(5 301 758)	(1 708 444)
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
Amortissements et provisions (nets)	155 683	549 300
Variation des impôts différés	358 728	(630 892)
(Plus) / moins values de cession	-	-
Autres produits et charges calculés		
Frais financiers	751 673	864 020
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(4 035 674)	(926 016)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation des créances d'exploitation	7 594 858	2 336 436
Variation des stocks et encours	6 103 744	(2 375 826)
Variation des dettes d'exploitation	(10 352 887)	1 442 430
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 345 716	1 403 040
Flux net de trésorerie lié à l'activité	(689 958)	477 024
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(964 658)	(1 114 693)
Cessions ou diminutions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9 449	40 652
Variation des immobilisations financières	(38 851)	164 131
Incidence des variations de périmètre	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(994 060)	(909 910)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>		
Augmentation de capital en numéraire	-	-
Emissions de BSA	-	28 000
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Achat d'actions propres	(56 610)	(23 480)
Cessions d'actions propres	-	-
Emissions d'emprunts	1 986 277	400 000
Remboursements d'emprunts	(1 203 946)	(708 971)
Frais financiers	(751 673)	(864 020)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(25 951)	(1 168 471)
VARIATION DE TRESORERIE	(1 709 970)	(1 601 357)
Incidences des variations de taux de change	-	-
Incidence des variations de périmètre	-	-
Trésorerie à l'ouverture	1 869 577	3 470 933
Trésorerie à la clôture	159 607	1 869 577
VARIATION DE TRESORERIE	(1 709 970)	(1 601 356)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Créée en 1947 en France, Airwell est une marque française référente du génie climatique et thermique pour les marchés résidentiel et tertiaire. Sur un marché porté par la transition énergétique, la société ambitionne de devenir un des leaders en Europe, et un acteur incontournable des solutions climatiques et thermiques basées sur les besoins et usages, au niveau mondial avec une présence à l'international.

A. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le code de commerce, en conformité avec les règlements ANC n° 2020-01 modifiant le règlement CRC n°99-02 relatifs aux comptes consolidés des sociétés commerciales et des entreprises publiques ainsi que les nouveaux règlements ANC 2024-05 et ANC 2022-06 applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

La première application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable (PCG art. 122-1), résultant d'un changement de réglementation comptable. Selon l'article 27 de l'ANC n° 2022-06, les dispositions de ce nouveau règlement s'appliquent sans impacter les comptes antérieurs, sauf pour les reclassements nécessaires afin de se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le règlement ANC 2022-06 a notamment pour effet :

- l'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charge ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Ce règlement n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2025 ni sur la présentation des comptes.

La préparation des comptes annuels conformément aux règles et principes comptables applicables requiert de la part de la direction l'exercice du jugement, ainsi que la réalisation d'estimations et la formulation d'hypothèses susceptibles d'affecter les montants figurant dans les états financiers et les informations présentées dans les notes annexes.

Les principales estimations et hypothèses portent sur l'écart d'acquisition, la marque, les provisions sur stocks et les impôts différés.

Les estimations sont établies sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes et tiennent compte du contexte économique et financier. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, les réalisations effectives pourraient différer de ces estimations, et les écarts éventuels sont enregistrés dans les comptes de la période au cours de laquelle ils sont constatés.

Les montants figurant dans les présents états financiers et les notes annexes sont exprimés en Euros (€).

Les comptes consolidés sont établis selon le principe de continuité d'exploitation et font apparaître au 31 décembre 2025, un résultat net consolidé part du groupe de -3 687 413 €.

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la société GROUPE AIRWELL exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions et les comptes réciproques significatifs entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Adresses	Activités	% de détention	% d'intérêts	Méthodes d'intégration	Dates de Clôture
GROUPE AIRWELL	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Commerce de gros	NA	NA	Maison Mère	31-déc
AIRWELL RESIDENTIAL SAS	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc
AIRWELL ACADEMY	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Formation	100%	100%	Intégration globale	31-déc
AIRWELL INDUSTRIE	Zone de Penhoat 521 rue Gustave Eiffel 29860 Plabennec	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc
AIRWELL RESIDENTIAL DEUTSCHLAND GMBH	Dornhofstr.34 62263 Neu-Isenburg Allemagne	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc
LEEZY	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc
ITALIA	Milano (MI) Via Manara Luciano 15CAP20122	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc

Aucune variation de périmètre en 2025.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2025, la baisse des ventes sur les marchés Français et Européen déjà notable sur 2024 s'est poursuivie, générant une nouvelle année très difficile pour le Groupe, qui affiche un chiffre d'affaires en repli de 15.3% par rapport à 2024.

Des tensions de trésorerie ont ainsi été ressenties, surmontées notamment par les nouveaux financements suivants :

- Un nouvel emprunt de 400 000€ octroyé par la Société Générale en janvier 2025 dont l'échéance est février 2028.
- La vente d'actions de Groupe Airwell par Marvik Holding à un nouvel investisseur basé à Istanbul, mis en compte courant de Groupe Airwell pour 230 000€
- Emission d'un emprunt obligataire de 500 000€ en novembre 2025, puis 300 000€ en décembre 2025 souscrit par Delta Bridge Financing dont l'échéance est au 30 avril 2026
- Le versement de subventions et avances remboursables liés à nos projets innovants pour 256K€, dont 154K€ enregistrés dans le compte de résultat en subvention d'exploitation et 102K€ enregistrés au bilan en dettes financières. Une partie complémentaire, décalée de 2025 à 2026 devrait être versée en octobre 2026 pour 1 109K€, dont 665K€ en subventions et 444K€ en

avance remboursable.

Dans ce contexte, les projets en cours ont été poursuivie mais aucun nouveau n'a été lancé.

Parmi ces projets en cours, on notera notamment les 11 premiers chantiers obtenus et concrétisés pour Leezy, ainsi que la poursuite des développements de Airwell aux Antilles, des produits innovants de Airwell Industrie prêts à la commercialisation et des projets digitaux du Groupe.

En parallèle, le département Vente Export a été restructuré (départ de 3 cadres commerciaux sur les 5 et focus sur clients stratégiques) ainsi que l'organisation SERVICE (départ du Manager, fermeture des postes itinérants (CTR), changement de gouvernance) pour en améliorer la productivité.

3. FAITS MARQUANTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Fin février 2026, un conflit en Iran impliquant notamment les Etats-Unis et Israel a éclaté. Au niveau mondial, ce conflit a généré de fortes augmentations sur les carburants, les transports et les coûts industriels.

Pour autant, à ce stade, Groupe Airwell n'est pas impacté par ces événements.

4. METHODES DE CONSOLIDATION

➤ Continuité d'exploitation

Malgré une activité 2025 dégradée et un résultat négatif, la continuité d'exploitation n'est pas remise en compte tenu des hypothèses suivantes retenues dans le plan de trésorerie présenté et arrêté par le conseil d'administration du 24 avril 2026 :

- D'une croissance significative et ambitieuse du chiffre d'affaires budgété en 2026 de 25% versus 2025 soutenue en partie par le carnet de commande et intégrant des actions commerciales de déstockage à marge réduite sur le stock de pompes à chaleur Air/eau générant de 1 M€ de trésorerie en mai 2026.
- D'un stock maîtrisé, suffisant pour tenir les objectifs de Chiffre d'Affaires.
- De la maîtrise des coûts d'exploitation
- De l'encaissement de la subvention Ademe prévu en octobre 2026 pour 1.1 M€, (décalé par rapport à l'obtention initialement prévue en 2025).
- De l'engagement reçu de la société Marvik Holding d'un apport en compte courant de 1 M€ en cas de besoin de trésorerie.

➤ **Capitaux propres**

Le capital social est composé de 6 083 542 actions de 0.05 €.

Les capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2025 s'élèvent à 5 156 713 € dont – 3 687 413 € de résultat net consolidé part du groupe.

➤ **Ecarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondent à l'écart calculé entre le coût d'achat de participations acquises et la quote-part des capitaux propres correspondants. Ces écarts sont prioritairement affectés aux actifs et passifs identifiés des entreprises acquises de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

Conformément aux règlements de l'ANC 2020-01, le Groupe procède à des tests de dépréciation de ses écarts d'acquisition dans la mesure où la durée d'utilisation est non limitée. Ces tests sont réalisés au moins une fois par an lors de la clôture des comptes et lors de la survenance d'indicateurs internes ou externes remettant en cause leur valeur nette comptable. Une dépréciation exceptionnelle est constatée, le cas échéant, afin de ramener ces derniers à leur juste valeur.

Conformément au règlement de l'ANC 2024-05, l'écart d'acquisition négatif est inscrit en comptes de régularisation au passif du bilan consolidé et rapporté au résultat (reprise de l'écart d'acquisition négatif) sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

- **Acquisition ARS**

Le montant de l'écart d'acquisition brut constaté négatif de 3 707 k€ et a été inscrit dans le poste autres dettes et comptes de régularisation. La provision est reprise de manière linéaire sur une durée de 10 ans et figure sur la ligne « Reprise des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées » du compte de résultat.

L'écart d'acquisition net au 31 décembre 2025 s'élève à 1 962 k€.

- **Acquisition du fonds de commerce d'AMZAIR INDUSTRIE par AIRWELL INDUSTRIE**

Au cours de l'exercice 2023, à la suite de la prise de contrôle des activités de la société AMZAIR, un écart d'acquisition négatif a été constaté pour un montant de 440 k€ en provision pour risques et charges. Celui-ci a pour origine un écart d'évaluation sur les stocks. L'écart d'acquisition négatif est repris en résultat en fonction de la consommation des stocks ayant fait l'objet d'une réévaluation. Au 31 décembre 2025, à la suite de la reprise de 113 k€, la valeur nette de l'écart d'acquisition négatif est nulle.

- **Ecart d'acquisition positif de 500 k€**

Un impairment test a été réalisé avec le budget arrêté par le conseil d'administration du 24 avril et les prévisions du management retenant un taux de WACC de 12,5% et un taux de croissance à l'infini de 2%

➤ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont immobilisés lorsque l'ensemble des critères suivants est simultanément respecté :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet,
- l'intention de mener le projet à son terme et d'utiliser ou de vendre le produit ou le procédé,
- la capacité à utiliser ou vendre le produit ou le procédé,
- l'existence d'avantages économiques futurs attendus,
- la disponibilité de ressources techniques et financières appropriées,
- la capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables au projet.

Les durées d'amortissement sont déterminées en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage.

Les immobilisations incorporelles comprennent les postes suivants :

- Les logiciels acquis
- Les marques
- Les frais de développement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

▪ Logiciels acquis	3 et 5 ans
▪ Marque	Non amortissable
▪ Frais de développement	5 ans

S'agissant de la marque Airwell, un test de dépréciation est effectué chaque année. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus haute entre la valeur d'usage et la valeur vénale.

La valeur d'usage est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie générés par l'actif.

La valeur vénale correspond à la valeur de marché de l'actif qui est déterminée par référence à des transactions similaires récentes, ou à des évaluations réalisées par des experts indépendant.

Le test de valeur de la marque effectuée au 31 décembre 2025 sur la base d'un taux d'actualisation de 12.5% n'a pas fait ressortir de perte de valeur. Une baisse de 5% du Chiffre d'Affaires, par an, n'entraînerait pas de dépréciation de la marque.

➤ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

- | | |
|--|------------------|
| • Installation générale et agencements | 5 ans |
| • Mobilier et matériel de bureau | de 1 à 10 ans |
| • Immobilisations en cours | Non amortissable |

➤ **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Depuis 2023, les titres de la société Airwell Residential, à hauteur de 2 500 000€, sont détenus en fiducie. Un contrat de Fiducie a en effet été conclu au bénéfice de Delta Alternative Management, en garantie d'une émission obligataire émise par le Groupe Airwell et souscrite par le fonds « France Economie Réelle ». Le contrat de Fiducie a pour objet de transférer au fiduciaire Delta Alternative Management, la propriété des actifs fiduciaires en garantie du complet paiement et remboursement des dettes garanties. Cette sûreté est constituée par le transfert en pleine propriété des actifs fiduciaires par le constituant au fiduciaire qui les détiendra dans le patrimoine fiduciaire au profit du bénéficiaire.

➤ **Stocks**

Les stocks sont évalués selon la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré (CUMP).

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Cette dépréciation est notamment évaluée en tenant compte de l'ancienneté des produits et des statistiques de ventes.

Entre autres, cela conduit à ce que les produits datant de moins d'un an ne soient pas dépréciés, et qu'un taux de dépréciation soit considéré sur les autres produits selon des tables de dépréciation définies. La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les coûts liés à l'acheminement des marchandises.

➤ **Créances clients et autres créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

➤ **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

➤ **Impôts sur les résultats**

Les impôts sur les résultats comprennent l'impôt exigible et les impôts différés.

Les impôts différés sont déterminés, selon une approche bilancielle, sur la base des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont comptabilisés conformément à la conception étendue dont l'application est rendue obligatoire par le règlement ANC 2020-01.

Les déficits reportables sont activés lorsqu'il existe une probabilité suffisante de réalisation de bénéfices imposables futurs permettant leur utilisation. Cette activation donne lieu à la comptabilisation d'un actif d'impôt différé, fondé sur des prévisions de résultats à moyen terme.

➤ **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du Groupe provient principalement de la vente de pompes à chaleur air/eau et pompes à chaleur air/air.

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsque le transfert de propriété est effectué, fonction des incoterms FOB (Free on board) à l'export et DPU (Rendu au lieu de destination) en métropole.

➤ **Provision pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques, liés au cours normal des opérations de la Société, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources, sans contrepartie équivalente.

Ces provisions correspondent aux montants les plus probables que l'entreprise est susceptible de devoir verser.

➤ **Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Les engagements de retraite et d'indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle en fonction de la rémunération annuelle du personnel, de son ancienneté et d'un coefficient de rotation (Turn-over), variable en fonction de l'âge des salariés.

L'engagement de retraite est calculé en tenant compte :

- D'un taux annuel d'actualisation de 3.90 %
- D'un taux d'évolution du salaire moyen entre 2% et 3.5% selon les catégories
- D'un taux de turnover du personnel variant entre 0% et 12% avec l'âge et la catégorie professionnelle
- Charges sociales : Entre 45 et 52 % sur l'indemnité brute
- Âge du départ à la retraite retenu : entre 64 et 65 ans

Compte tenu de l'importante variation du taux d'actualisation depuis 2019, et de l'impact sur le montant de la provision, la méthode du corridor est appliquée dans un souci de cohérence.

➤ **Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel comprend désormais les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement.

B - NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU BILAN

NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS - DEPRECIATIONS

- **La variation des valeurs brutes des immobilisations incorporelles se présente comme suit (en Euros) :**

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Nature				
Frais de Développement	278 842	890 049	-	1 168 892
Concessions et droits similaires	9 514			9 514
Logiciels acquis	2 188 968	28 130		2 217 098
Ecart d'acquisition	500 000			500 000
Marque Airwell	3 525 000	-	-	3 525 000
Total valeurs brutes	6 502 324	918 179	-	7 420 504

- **La variation des amortissements - dépréciations des immobilisations incorporelles se présente comme suit (en Euros) :**

Nature	Durée d'amortissement en mois	Mode d'amortissement	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Frais de développement	60	Linéaire	11 647	139 748	-	151 395
Concessions et droits similaires	60	Linéaire	7 920			7 920
Logiciels acquis	36	Linéaire	1 552 891	285 282		1 838 173
Total amortissements			1 572 458	425 030	-	1 997 488

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS- DEPRECIATIONS

- **La variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles se présente comme suit (en Euros) :**

Valeurs brutes	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Matériel industriel	39 122	7 138	-	46 260
Agencements, installations	1 629 780	3 124	-	1 632 904
Véhicule de tourisme	7 500	3 245		10 745
Matériel et mobilier de bureau	802 103	18 781	5 248	815 636
Immobilisations en cours	5 460	14 190	4 200	15 450
Total valeurs brutes	2 483 964	46 479	9 448	2 520 995

- **La variation des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles se présente comme suit (en Euros) :**

Amortissements	Durée d'amortissement en mois	Mode d'amortissement	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Matériel industriel	36 à 60	Linéaire	10 676	8 502	-	19 178
Agencements, installations	120	Linéaire	703 256	160 505	-	863 761
Véhicule de tourisme	60	Linéaire	1 903	1 719	-	3 622
Matériel et mobilier de bureau	12 à 120	Linéaire	291 447	149 614	-	441 061
Immobilisations en cours			-			-
			-			-
Total amortissements			1 007 282	320 341	-	1 327 623

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2025, le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Titres de participation non consolidés	310 144	-		310 144
Depots et cautionnements	995 791	492 163	453 312	1 034 642
Valeur des immobilisations financières nettes	1 305 935	492 163	453 312	1 344 786

Les titres de participation figurant à l'actif pour 310 k€ correspondent à la participation dans la société SYNERPOD à hauteur de 13%.

NOTE 4 – STOCKS

Au 31 décembre 2025, le détail des stocks se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Stock matières premières	-	148 472	-100%
Stock produits finis	11 368 043	17 011 728	-33%
Stock en transit	808 298	1 119 885	-28%
Stocks bruts	12 176 341	18 280 085	-33%
Dépréciation des stocks de produits finis	1 299 453	1 000 265	30%
Total dépréciation	1 299 453	1 000 265	30%
Valeur nette des stocks	10 876 888	17 279 820	-37%

NOTE 5 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Valeurs brutes	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Clients	8 091 436	14 359 173	6 267 737
Clients impayés			
Factures à établir			
Valeurs brutes des créances clients	8 091 436	14 359 173	6 267 737

Dépréciation clients	110 341	352 928	242 587
----------------------	---------	---------	---------

Valeurs nettes des créances clients	7 981 095	14 006 246	6 025 151
--	------------------	-------------------	------------------

Le montant des créances cédées non échues au 31 décembre 2025 s'élèvent à 6 050 k€. La contrepartie est comptabilisée en autres dettes.

NOTE 6 – AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs débiteurs	361 063	1 329 163
Personnel et comptes rattachés	-	2 939
Etat - TVA	1 175 860	1 340 666
Impot différé actif	574 016	932 744
Débiteurs divers	-	17 188
Subvention à recevoir	150 000	200 000
Factor	1 146 362	1 070 487
Charges constatés d'avance	278 040	319 945
Différence de conversion actif	2 131	160 200
TOTAL	3 687 473	5 373 332

La ventilation par échéances des autres actifs courants est la suivante :

	à - d'1 an	à + d'1 an	Total
fournisseurs débiteurs	361 063		361 063
Personnel et comptes rattachés	-		-
Etat - TVA	1 175 860		1 175 860
Impot différé actif	574 016		574 016
Débiteurs divers	-		-
Subvention à recevoir	150 000		150 000
Factor	1 146 362		1 146 362
Charges constatés d'avance	278 040		278 040
Différence de conversion actif	2 131		2 131
TOTAL	3 687 472	-	3 687 472

L'actif d'impôt différé est calculé sur la base d'un impôt de :

- 25 % en France

Le montant total des déficits fiscaux s'élève à 10 941 k€.

Les impôts différés actifs sont principalement composés de l'activation des déficits du groupe fiscal de la société Groupe Airwell pour 2 575 K€ et des déficits de la société ARS pour 194 K€.

NOTE 7 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les suivants :

	31/12/2025	31/12/2024
Actions propres		
Compte à terme	-	-
Comptes bancaires	158 660	1 866 446
Caisse	947	3 131
Trésorerie et équivalents de trésorerie	159 607	1 869 577

NOTE 8 – TABLEAU DES DEPRECIATIONS

Au 31 décembre 2025, le détail des variations des dépréciations se présente comme suit :

	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Stocks	1 000 265	475 456	176 268	1 299 454
Clients	352 928	118 129	360 716	110 341
Total	1 353 193	593 585	536 983	1 409 795

NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

➤ **Capital social**

Le capital social de la société Groupe Airwell s'élève à 304 177.10 €

Mouvements des titres	Nombre de titres	Valeur nominale	Capital social
Titres en débuts d'exercice	6 083 542	0,05	304 177
Variation du nominal			
Augmentation de capital			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	6 083 542	0,05	304 177

La société Groupe Airwell détient 65 114 actions propres pour un prix d'acquisition de 80 090 €. Ces actions propres ont été comptabilisés en minoration des réserves consolidés en 2025.

Les variations de capitaux propres sont les suivants :

	Capital Social	Réserves Légales	Prime d'émission	Bons de souscription d'actions	Report à nouveau	Réserves Consolidées	Résultat consolidé	TOTAL
Capitaux Propres 31/12/2023	304 176	24 237	7 407 663		-150 260	1 678 468	1 430 945	10 695 229
Affectation résultat 2023		6 180			405 358	1 019 407	- 1 430 945	0
Attribution bons de souscription d'actions				28 000				28 000
Autres variations						114 050	-	114 050
Resultat de l'exercice 31/12/2024							- 1 708 444	- 1 708 444
Capitaux Propres 31/12/2024	304 176	30 417	7 407 663	28 000	255 098	2 583 825	-1 708 444	8 900 736
Affectation résultat 2024					- 1 803 483	95 039	1 708 444	-
Attribution bons de souscription d'actions								-
Autres variations			- 59 075			2 464	-	56 611
Resultat de l'exercice 31/12/2025							- 5 301 758	- 5 301 758
Capitaux Propres 31/12/2025	304 176	30 417	7 348 588	28 000	-1 548 385	2 681 328	-5 301 758	3 542 368

Compte tenu des pertes, les intérêts minoritaires sont devenus négatifs. Les pertes imputables aux intérêts minoritaires ont été déduits des intérêts majoritaires.

NOTE 10 - PROVISIONS

Les provisions s'analysent comme suit :

	31/12/2024	Dotations	Reprises		31/12/2025
			Utilisées	Non Utilisées	
Provision SAV	201 656	37 755	-	1 987	237 424
Provision Retraite	497 803	70 767		70 824	497 746
Provision pour Risque	200 023	2 130		200 020	2 132
Total Provisions	899 482	110 652	-	272 831	737 302

NOTE 11 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits s'analysent comme suit :

	Echéance moins 1 an	Echéance +1an - 5 ans	Echéance plus 5 ans	Total
Emprunt bancaire	829 668	808 913		1 638 581
Découvert bancaire	312 478			312 478
Avance remboursable		131 791		131 791
Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	1 142 146	940 704	-	2 082 850

Les variations sur l'exercice sont les suivantes :

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Emprunt bancaire	2 333 318	509 208	1 203 945	1 638 581
Découvert bancaire		312 478		312 478
Avance remboursable		131 791		131 791
Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	2 333 318	953 477	1 203 945	2 082 850

NOTE 12 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Les emprunts et dettes financières divers s'analysent comme suit :

	Echéance moins 1 an	Echéance +1an - 5 ans	Echéance plus 5 ans	Total
Emprunt obligataire	800 000	5 000 000		5 800 000
Compte courant	232 800			232 800
Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	1 032 800	5 000 000	-	6 032 800

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Emprunt obligataire	5 000 000	800 000		5 800 000
Compte courant		232 800		232 800
Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	5 000 000	1 032 800	-	6 032 800

Caractéristique des emprunts obligataires :

- Emprunt de 5.000.000 € :

Le montant de l'emprunt obligataire s'élève à 5.000.000 € correspondant à 100 obligations d'une valeur unitaire de 50.000 €

La date de maturité est le 30 juin 2028

Le taux de rémunération est le taux Euribor 3 mois (plafonné à 3%) + 5.90 % annuel

- Emprunts de 500.000 € :

Le montant de l'emprunt obligataire conclu avec la société Delta Alternative Management s'élève à 500.000 € correspondant à 10 obligations d'une valeur nominale de 50 000 €.

La date de maturité est le 30 avril 2026.

Le taux de rémunération est de 12%.

- Emprunts de 300.000 € :

Le montant de l'emprunt obligataire conclu avec la société Delta Alternative Management s'élève à 300.000 € correspondant à 6 obligations d'une valeur nominale de 50 000 €.

La date de maturité est le 30 avril 2026.

Le taux de rémunération est de 12%.

NOTE 13 – AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATIONS

Le détail des autres dettes est le suivant :

	31/12/2025	31/12/2024
Clients factors	6 050 228	10 397 523
Clients avoirs à établir	960 062	833 638
Clients créditeurs	132 149	-
Divers	15 751	26 204
Impôts différés passifs	-	-
Produits constatés d'avance	-	6 952
Ecart de conversion passif	18 265	15 041
Ecarts d'acquisition négatifs	1 961 701	2 445 818
TOTAL	9 138 155	13 725 177

L'écart d'acquisition relatif à la société AIRWELL RESIDENTIAL étant négatif, celui-ci a été constaté au passif dans le poste autres dettes et comptes de régularisation. La provision est reprise en résultat de manière linéaire sur une durée de 10 ans. Le solde de cet écart d'acquisition négatif est de – 1 961 701 € au 31 décembre 2025.

L'écart d'acquisition négatif relatif à la société Airwell Industrie s'élève à 439 666 €. La provision est reprise au rythme de consommation des stocks. L'écart d'acquisition négatif est totalement repris au 31/12/2025.

Les autres dettes sont ventilées comme suit :

	A moins d'1 an	A plus d'1 an	Total
Clients factors	6 050 228		6 050 228
Clients avoirs à établir	960 062		960 062
Clients créditeurs	132 149		132 149
Divers	15 751		15 751
Impôts différés passifs	-		-
Produits constatés d'avance			-
Ecart de conversion passif	18 265		18 265
TOTAL	7 176 454	-	7 176 454

C - NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 14 – CHIFFRE D’AFFAIRES PAR NATURE :

Le chiffre d’affaires par nature s’analyse comme suit :

en €	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises	42 529 256	51 629 357
Ventes de produits finis	1 240 119	1 881 451
Prestations de services	237 155	153 858
Ports et frais accessoires	272 452	617 658
Rabais, remises et ristournes	- 1 377 971	- 1 768 500
TOTAL	42 901 011	50 632 373

Le chiffre d’affaires par zone géographique s’analyse comme suit :

en €	31/12/2025	31/12/2024
France	27 997 557	30 082 444
Etrangers	14 903 454	20 549 928
TOTAL	42 901 011	50 632 372

NOTE 15 – ACHATS ET SERVICES EXTERIEURS

Ce poste s’analyse comme suit :

en €	31/12/2025	31/12/2024
Achats de marchandises et autres	28 506 576	32 442 881
Sous traitance	2 322 356	2 511 388
Locations et charges locatives	1 277 252	1 307 596
Entretiens et maintenance	493 519	683 623
Assurances	508 311	374 652
Honoraires et commissions	1 105 657	1 458 247
Publications, salons, cadeaux, dons	993 121	1 097 303
Frais de transport	1 020 795	1 158 862
Frais de déplacement et de réception	508 494	679 864
Frais de télécommunication	156 400	147 433
Documentations	468 243	842 248
Frais et commissions bancaires	189 312	161 399
Fournitures et petits équipements	116 984	116 656
Divers	117 214	42 206
TOTAL	37 784 233	43 024 358

NOTE 16 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

en €	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur emprunts	- 465 152	- 497 163
Agios et autres	- 31 872	- 24 216
Escomptes	- 15 430	- 15 010
Perte de change	- 5 679	-
Factor	- 239 219	- 327 631
Dotations provision pour risques de changes	- 2 131	- 159 078
Diverses charges	- 228 720	- 51 806
Divers produits	48 971	53 151
Reprises provisions pour risques de changes	160 020	-
Gains de change	5 904	-
TOTAL	- 773 307	- 1 021 753

NOTE 17 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel ne comporte pas d'élément majeur et inhabituel sur cet exercice.

NOTE 18 – IMPOT SUR LES SOCIETES

En €	31/12/2025	31/12/2024
Charges / (Produits)		
Impôt sur les sociétés		- 27 951
Crédit impôts	- 175 266	
Impôt différé	358 728	- 630 887
TOTAL	183 462	- 658 838

La différence entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé dans les comptes se présente ainsi :

	31-déc.-25
Résultat net consolidé (100%)	- 5 301 758
Reprise de provision des écarts d'acquisition	484 117
(Charge) / Produit d'impôt comptabilisé	183 462
Résultat net taxable	- 5 969 337
Taux d'imposition en vigueur en France (%)	25%
(Charge)/Produit d'Impôt théorique	1 492 334
Déficits de l'exercice non activés	- 1 635 551
Reprise déficits activés antérieurement	144 250
Crédit d'impôts	173 568
Décalage temporaire	14 338
Divers	- 5 477
Impôt réel comptabilisé	183 462

Le montant des déficits de l'exercice non activés élève à 6 541 k€. Par ailleurs, un impôt différé actif pour 144 k€ antérieurement activé a été repris sur l'exercice.

NOTE 19 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre de l'emprunt obligataire consenti par les prêteurs, la sureté suivante a été accordée ; Fiducie Sureté portant sur 100% des titres de la filiale Airwell Residential SAS (ARS) portant la marque AIRWELL doublée d'un nantissement sur la marque ou d'une interdiction de mise en garantie des actifs de la filiale.

Enfin, il existe également un cautionnement solidaire de Groupe Airwell pour sa filiale Airwell Residential à hauteur de 3M€, en faveur de la banque européenne du Crédit Mutuel.

Dans le cadre des emprunts obligataires de 500K€ et 300K€ émis respectivement en novembre 2025 et décembre 2025, la sureté suivante a été accordée :

Fiducie sureté portant sur la créance d'un montant de 1 131 906.82€ résultant de la commande n° 445462 réalisée par la société Hydropol Dekor en date du 16 octobre 2025.

Ce contrat prévoit dès la signature en 2025, le transfert de la pleine propriété de la créance. Toutefois, la vente n'ayant pas encore été effectuée au 31.12.2025, les actifs en fiducie sont au 31.12.2025 des droits sur des créances à naître. Ce n'est qu'au fur et à mesure de la reconnaissance des créances que celles-ci seront mises en fiducie et que le droit en fiducie prendra de la valeur.

La société Marvik Holding s'est engagé à apporter 1M€ en compte courant au Groupe Airwell en cas de besoin de trésorerie.

La société a obtenu une facilité de caisse d'un montant de 500 k€ dont 312 k€ ont été tirés au 31/12/25.

NOTE 20 – RESULTAT PAR ACTION

Il est calculé par rapport au nombre de titres émis au 31 décembre 2025.

Il s'élève au 31 décembre 2025 à - 0.87 euros par action comme indiqué ci-dessous.

		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Nombre d'actions		6 083 542	6 083 542
Résultat net consolidé part du groupe	Total	(5 301 758)	(1 708 444)
Part du Groupe	Par action	-0.87 €	- 0.28 €

NOTE 21 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à faire état d'une rémunération individuelle.

NOTE 22 – EFFECTIF DU GROUPE

Effectif moyen employé pendant l'exercice	
Cadres	53
Non cadres	63
TOTAL	116

NOTE 23 – HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	82	67
Directive CSRD		
Services autres que la certification des comptes		
TOTAL	82	67

NOTE 24 – PARTIES LIEES

Il s'agit des transactions significatives effectuées avec des parties liées et qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Cette obligation est imposée par l'article R. 233-14-19° du code de commerce « La liste des transactions effectuées avec des parties liées, au sens de l'article R. 123-199-1, par la société consolidante, une société ou une entité incluse dans le périmètre de consolidation. Cette liste est établie pour les transactions qui ne sont pas internes au groupe consolidé, qui présentent une importance significative et n'ont pas été conclues aux conditions normales du marché. Les modalités d'élaboration de cette liste sont précisées par un règlement du Comité de la réglementation comptable. »

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché ou ne présentent pas de caractère significatif.

NOTE 25 – CREDIT D'IMPOTS

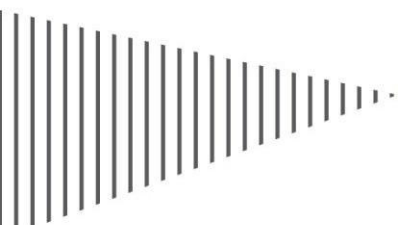
	Montant
Crédit d'impôt recherche	173 568
TOTAL	173 568

NOTE 26 – TABLEAU DES ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Engagements de crédit-Bail		
Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
Véhicules en crédit-bail et LOA	508 442	183 462

Engagements de crédit-Bail	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques			Valeur nette
			De l'exercice	Cumulées		
Véhicules en crédit-bail et LOA	698 210	748 368	137 708	159 861		588 507
Total	698 210	748 368	137 708	159 861		588 507
	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'1 an	De un à cinq ans	A plus de 5 ans	
Véhicules en crédit-bail et LOA	162 037	185 600	176 594	364 821	-	183 462
Total	162 037	185 600	176 594	364 821	-	183 462

C. RAPPORT D'AUDIT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31
DECEMBRE 2025



Groupe Airwell

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG et Autres



Groupe Airwell

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Airwell,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe Airwell relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Société de Commissaires aux Comptes

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- ▶ la note « A. Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06 ;
- ▶ la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés exposant les éléments sous-tendant la continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 29 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:


Carine Malval

I – BILAN CONSOLIDE

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
En Euros		
Capital souscrit non appelé	0	0
Immobilisations incorporelles	5 423 017	4 929 867
<i>Dont écarts d'acquisition positifs</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>
Immobilisations corporelles	1 193 372	1 476 683
Titres mis en équivalence	0	0
Immobilisations financières	1 344 641	1 305 790
Actif immobilisé	7 961 029	7 712 340
Stocks et en-cours de production	10 876 888	17 279 820
Clients et comptes rattachés	7 981 095	14 006 246
Autres créances et comptes de régularisation	3 687 473	5 373 333
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	159 607	1 869 577
Actif circulant	22 705 063	38 528 975
Total de l'actif	30 666 093	46 241 315

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
En Euros		
Capital	304 177	304 177
Prime d'émission	7 376 588	7 435 663
Réserve légale	30 417	30 417
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	-1 548 385	255 098
Réserves Groupe	2 681 329	2 583 825
Résultat consolidé	-5 301 758	-1 708 444
Capitaux propres (Part du groupe)	3 542 368	8 900 736
Ecart de conversion	0	0
Intérêts minoritaires	0	0
Provisions pour risques et charges	737 303	899 482
Emprunt et dettes établ. Crédits	2 082 850	2 333 318
Emprunt et dettes financières diverses	6 032 800	5 000 000
Fournisseurs et comptes rattachés	6 695 173	12 926 019
Dettes fiscales et sociales	2 437 446	2 456 583
Autres dettes et comptes de régularisation	9 138 155	13 725 177
<i>Dont écarts d'acquisition négatifs</i>	<i>1 961 701</i>	<i>2 445 818</i>
Dettes	26 386 423	36 441 097
TOTAL GENERAL	30 666 093	46 241 315

II – COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de Résultat Consolidé	31/12/2025	31/12/2024
En Euros		
Ventes de marchandises	41 338 801	48 667 059
Production vendue de biens	1 052 603	1 193 798
Production vendue de services	509 607	771 515
CHIFFRE D'AFFAIRES	42 901 011	50 632 372
Production stockée	0	0
Reprises amortissements et provisions	496 550	700 064
Autres produits d'exploitation	623 005	924 945
Total Produits	44 020 566	52 257 381
Achats de marchandises et autres	22 212 955	35 186 194
Variation de stock	6 106 454	-2 747 235
Autres achats et charges externes	9 464 823	10 585 400
Impôts, taxes et versements assimilés	173 917	322 343
Frais de personnel	8 812 832	9 133 918
Autres charges d'exploitation	633 530	281 919
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 479 172	1 573 048
Charges d'exploitation	48 883 684	54 335 587
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition	-4 863 118	-2 078 206
Dotations aux amortissements, dépréciations des écarts d'acquisition	0	
Reprise des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées	484 118	658 979
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liés aux entités entrégréés	-4 379 000	-1 419 228
Produits financiers	214 895	53 152
Charges financières	988 202	1 074 905
Résultat financier	-773 307	-1 021 753
Produits exceptionnels	34 656	55 739
Charges exceptionnelles	646	-17 961
Résultat exceptionnel	34 010	73 700
Impôts sur les sociétés	183 462	-658 838
Résultat net des entreprises intégrées	-5 301 758	-1 708 444
Quote part des résultats des entreprises mises en équivalence	0	0
	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-5 301 758	-1 708 444
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat net (part du groupe)	-5 301 758	-1 708 444
Résultat net (part du groupe)	-5 301 758	-1 708 444

III – TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2025	31/12/2024
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u>		
Résultat net des sociétés intégrées	(5 301 758)	(1 708 444)
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
Amortissements et provisions (nets)	155 683	549 300
Variation des impôts différés	358 728	(630 892)
(Plus) / moins values de cession	-	-
Autres produits et charges calculés		
Frais financiers	751 673	864 020
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(4 035 674)	(926 016)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation des créances d'exploitation	7 594 858	2 336 436
Variation des stocks et encours	6 103 744	(2 375 826)
Variation des dettes d'exploitation	(10 352 887)	1 442 430
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 345 716	1 403 040
Flux net de trésorerie lié à l'activité	(689 958)	477 024
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(964 658)	(1 114 693)
Cessions ou diminutions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9 449	40 652
Variation des immobilisations financières	(38 851)	164 131
Incidence des variations de périmètre	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(994 060)	(909 910)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>		
Augmentation de capital en numéraire	-	-
Emissions de BSA	-	28 000
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Achat d'actions propres	(56 610)	(23 480)
Cessions d'actions propres	-	-
Emissions d'emprunts	1 986 277	400 000
Remboursements d'emprunts	(1 203 946)	(708 971)
Frais financiers	(751 673)	(864 020)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(25 951)	(1 168 471)
VARIATION DE TRESORERIE	(1 709 970)	(1 601 357)
Incidences des variations de taux de change	-	-
Incidence des variations de périmètre	-	-
Trésorerie à l'ouverture	1 869 577	3 470 933
Trésorerie à la clôture	159 607	1 869 577
VARIATION DE TRESORERIE	(1 709 970)	(1 601 356)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Créée en 1947 en France, Airwell est une marque française référente du génie climatique et thermique pour les marchés résidentiel et tertiaire. Sur un marché porté par la transition énergétique, la société ambitionne de devenir un des leaders en Europe, et un acteur incontournable des solutions climatiques et thermiques basées sur les besoins et usages, au niveau mondial avec une présence à l'international.

A. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le code de commerce, en conformité avec les règlements ANC n° 2020-01 modifiant le règlement CRC n°99-02 relatifs aux comptes consolidés des sociétés commerciales et des entreprises publiques ainsi que les nouveaux règlements ANC 2024-05 et ANC 2022-06 applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

La première application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable (PCG art. 122-1), résultant d'un changement de réglementation comptable. Selon l'article 27 de l'ANC n° 2022-06, les dispositions de ce nouveau règlement s'appliquent sans impacter les comptes antérieurs, sauf pour les reclassements nécessaires afin de se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le règlement ANC 2022-06 a notamment pour effet :

- l'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charge ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Ce règlement n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2025 ni sur la présentation des comptes.

La préparation des comptes annuels conformément aux règles et principes comptables applicables requiert de la part de la direction l'exercice du jugement, ainsi que la réalisation d'estimations et la formulation d'hypothèses susceptibles d'affecter les montants figurant dans les états financiers et les informations présentées dans les notes annexes.

Les principales estimations et hypothèses portent sur l'écart d'acquisition, la marque, les provisions sur stocks et les impôts différés.

Les estimations sont établies sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes et tiennent compte du contexte économique et financier. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, les réalisations effectives pourraient différer de ces estimations, et les écarts éventuels sont enregistrés dans les comptes de la période au cours de laquelle ils sont constatés.

Les montants figurant dans les présents états financiers et les notes annexes sont exprimés en Euros (€).

Les comptes consolidés sont établis selon le principe de continuité d'exploitation et font apparaître au 31 décembre 2025, un résultat net consolidé part du groupe de -3 687 413 €.

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la société GROUPE AIRWELL exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions et les comptes réciproques significatifs entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Adresses	Activités	% de détention	% d'intérêts	Méthodes d'intégration	Dates de Clôture
GROUPE AIRWELL	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Commerce de gros	NA	NA	Maison Mère	31-déc
AIRWELL RESIDENTIAL SAS	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc
AIRWELL ACADEMY	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Formation	100%	100%	Intégration globale	31-déc
AIRWELL INDUSTRIE	Zone de Penhoat 521 rue Gustave Eiffel 29860 Plabennec	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc
AIRWELL RESIDENTIAL DEUTSCHLAND GMBH	Dornhofstr.34 62263 Neu-Isenburg Allemagne	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc
LEEZY	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc
ITALIA	Milano (MI) Via Manara Luciano 15CAP20122	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc

Aucune variation de périmètre en 2025.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2025, la baisse des ventes sur les marchés Français et Européen déjà notable sur 2024 s'est poursuivie, générant une nouvelle année très difficile pour le Groupe, qui affiche un chiffre d'affaires en repli de 15.3% par rapport à 2024.

Des tensions de trésorerie ont ainsi été ressenties, surmontées notamment par les nouveaux financements suivants :

- Un nouvel emprunt de 400 000€ octroyé par la Société Générale en janvier 2025 dont l'échéance est février 2028.
- La vente d'actions de Groupe Airwell par Marvik Holding à un nouvel investisseur basé à Istanbul, mis en compte courant de Groupe Airwell pour 230 000€
- Emission d'un emprunt obligataire de 500 000€ en novembre 2025, puis 300 000€ en décembre 2025 souscrit par Delta Bridge Financing dont l'échéance est au 30 avril 2026
- Le versement de subventions et avances remboursables liés à nos projets innovants pour 256K€, dont 154K€ enregistrés dans le compte de résultat en subvention d'exploitation et 102K€ enregistrés au bilan en dettes financières. Une partie complémentaire, décalée de 2025 à 2026 devrait être versée en octobre 2026 pour 1 109K€, dont 665K€ en subventions et 444K€ en

avance remboursable.

Dans ce contexte, les projets en cours ont été poursuivie mais aucun nouveau n'a été lancé.

Parmi ces projets en cours, on notera notamment les 11 premiers chantiers obtenus et concrétisés pour Leezy, ainsi que la poursuite des développements de Airwell aux Antilles, des produits innovants de Airwell Industrie prêts à la commercialisation et des projets digitaux du Groupe.

En parallèle, le département Vente Export a été restructuré (départ de 3 cadres commerciaux sur les 5 et focus sur clients stratégiques) ainsi que l'organisation SERVICE (départ du Manager, fermeture des postes itinérants (CTR), changement de gouvernance) pour en améliorer la productivité.

3. FAITS MARQUANTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Fin février 2026, un conflit en Iran impliquant notamment les Etats-Unis et Israel a éclaté. Au niveau mondial, ce conflit a généré de fortes augmentations sur les carburants, les transports et les coûts industriels.

Pour autant, à ce stade, Groupe Airwell n'est pas impacté par ces événements.

4. METHODES DE CONSOLIDATION

➤ Continuité d'exploitation

Malgré une activité 2025 dégradée et un résultat négatif, la continuité d'exploitation n'est pas remise en compte tenu des hypothèses suivantes retenues dans le plan de trésorerie présenté et arrêté par le conseil d'administration du 24 avril 2026 :

- D'une croissance significative et ambitieuse du chiffre d'affaires budgété en 2026 de 25% versus 2025 soutenue en partie par le carnet de commande et intégrant des actions commerciales de déstockage à marge réduite sur le stock de pompes à chaleur Air/eau générant de 1 M€ de trésorerie en mai 2026.
- D'un stock maîtrisé, suffisant pour tenir les objectifs de Chiffre d'Affaires.
- De la maîtrise des coûts d'exploitation
- De l'encaissement de la subvention Ademe prévu en octobre 2026 pour 1.1 M€, (décalé par rapport à l'obtention initialement prévue en 2025).
- De l'engagement reçu de la société Marvik Holding d'un apport en compte courant de 1 M€ en cas de besoin de trésorerie.

➤ **Capitaux propres**

Le capital social est composé de 6 083 542 actions de 0.05 €.

Les capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2025 s'élèvent à 5 156 713 € dont – 3 687 413 € de résultat net consolidé part du groupe.

➤ **Ecarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondent à l'écart calculé entre le coût d'achat de participations acquises et la quote-part des capitaux propres correspondants. Ces écarts sont prioritairement affectés aux actifs et passifs identifiés des entreprises acquises de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

Conformément aux règlements de l'ANC 2020-01, le Groupe procède à des tests de dépréciation de ses écarts d'acquisition dans la mesure où la durée d'utilisation est non limitée. Ces tests sont réalisés au moins une fois par an lors de la clôture des comptes et lors de la survenance d'indicateurs internes ou externes remettant en cause leur valeur nette comptable. Une dépréciation exceptionnelle est constatée, le cas échéant, afin de ramener ces derniers à leur juste valeur.

Conformément au règlement de l'ANC 2024-05, l'écart d'acquisition négatif est inscrit en comptes de régularisation au passif du bilan consolidé et rapporté au résultat (reprise de l'écart d'acquisition négatif) sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

- **Acquisition ARS**

Le montant de l'écart d'acquisition brut constaté négatif de 3 707 k€ et a été inscrit dans le poste autres dettes et comptes de régularisation. La provision est reprise de manière linéaire sur une durée de 10 ans et figure sur la ligne « Reprise des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées » du compte de résultat.

L'écart d'acquisition net au 31 décembre 2025 s'élève à 1 962 k€.

- **Acquisition du fonds de commerce d'AMZAIR INDUSTRIE par AIRWELL INDUSTRIE**

Au cours de l'exercice 2023, à la suite de la prise de contrôle des activités de la société AMZAIR, un écart d'acquisition négatif a été constaté pour un montant de 440 k€ en provision pour risques et charges. Celui-ci a pour origine un écart d'évaluation sur les stocks. L'écart d'acquisition négatif est repris en résultat en fonction de la consommation des stocks ayant fait l'objet d'une réévaluation. Au 31 décembre 2025, à la suite de la reprise de 113 k€, la valeur nette de l'écart d'acquisition négatif est nulle.

- **Ecart d'acquisition positif de 500 k€**

Un impairment test a été réalisé avec le budget arrêté par le conseil d'administration du 24 avril et les prévisions du management retenant un taux de WACC de 12,5% et un taux de croissance à l'infini de 2%

➤ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont immobilisés lorsque l'ensemble des critères suivants est simultanément respecté :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet,
- l'intention de mener le projet à son terme et d'utiliser ou de vendre le produit ou le procédé,
- la capacité à utiliser ou vendre le produit ou le procédé,
- l'existence d'avantages économiques futurs attendus,
- la disponibilité de ressources techniques et financières appropriées,
- la capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables au projet.

Les durées d'amortissement sont déterminées en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage.

Les immobilisations incorporelles comprennent les postes suivants :

- Les logiciels acquis
- Les marques
- Les frais de développement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

▪ Logiciels acquis	3 et 5 ans
▪ Marque	Non amortissable
▪ Frais de développement	5 ans

S'agissant de la marque Airwell, un test de dépréciation est effectué chaque année. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus haute entre la valeur d'usage et la valeur vénale.

La valeur d'usage est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie générés par l'actif.

La valeur vénale correspond à la valeur de marché de l'actif qui est déterminée par référence à des transactions similaires récentes, ou à des évaluations réalisées par des experts indépendant.

Le test de valeur de la marque effectuée au 31 décembre 2025 sur la base d'un taux d'actualisation de 12.5% n'a pas fait ressortir de perte de valeur. Une baisse de 5% du Chiffre d'Affaires, par an, n'entraînerait pas de dépréciation de la marque.

➤ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

- | | |
|--|------------------|
| • Installation générale et agencements | 5 ans |
| • Mobilier et matériel de bureau | de 1 à 10 ans |
| • Immobilisations en cours | Non amortissable |

➤ **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Depuis 2023, les titres de la société Airwell Residential, à hauteur de 2 500 000€, sont détenus en fiducie. Un contrat de Fiducie a en effet été conclu au bénéfice de Delta Alternative Management, en garantie d'une émission obligataire émise par le Groupe Airwell et souscrite par le fonds « France Economie Réelle ». Le contrat de Fiducie a pour objet de transférer au fiduciaire Delta Alternative Management, la propriété des actifs fiduciaires en garantie du complet paiement et remboursement des dettes garanties. Cette sûreté est constituée par le transfert en pleine propriété des actifs fiduciaires par le constituant au fiduciaire qui les détiendra dans le patrimoine fiduciaire au profit du bénéficiaire.

➤ **Stocks**

Les stocks sont évalués selon la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré (CUMP).

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Cette dépréciation est notamment évaluée en tenant compte de l'ancienneté des produits et des statistiques de ventes.

Entre autres, cela conduit à ce que les produits datant de moins d'un an ne soient pas dépréciés, et qu'un taux de dépréciation soit considéré sur les autres produits selon des tables de dépréciation définies. La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les coûts liés à l'acheminement des marchandises.

➤ **Créances clients et autres créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

➤ **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

➤ **Impôts sur les résultats**

Les impôts sur les résultats comprennent l'impôt exigible et les impôts différés.

Les impôts différés sont déterminés, selon une approche bilancielle, sur la base des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont comptabilisés conformément à la conception étendue dont l'application est rendue obligatoire par le règlement ANC 2020-01.

Les déficits reportables sont activés lorsqu'il existe une probabilité suffisante de réalisation de bénéfices imposables futurs permettant leur utilisation. Cette activation donne lieu à la comptabilisation d'un actif d'impôt différé, fondé sur des prévisions de résultats à moyen terme.

➤ **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du Groupe provient principalement de la vente de pompes à chaleur air/eau et pompes à chaleur air/air.

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsque le transfert de propriété est effectué, fonction des incoterms FOB (Free on board) à l'export et DPU (Rendu au lieu de destination) en métropole.

➤ **Provision pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques, liés au cours normal des opérations de la Société, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources, sans contrepartie équivalente.

Ces provisions correspondent aux montants les plus probables que l'entreprise est susceptible de devoir verser.

➤ **Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Les engagements de retraite et d'indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle en fonction de la rémunération annuelle du personnel, de son ancienneté et d'un coefficient de rotation (Turn-over), variable en fonction de l'âge des salariés.

L'engagement de retraite est calculé en tenant compte :

- D'un taux annuel d'actualisation de 3.90 %
- D'un taux d'évolution du salaire moyen entre 2% et 3.5% selon les catégories
- D'un taux de turnover du personnel variant entre 0% et 12% avec l'âge et la catégorie professionnelle
- Charges sociales : Entre 45 et 52 % sur l'indemnité brute
- Âge du départ à la retraite retenu : entre 64 et 65 ans

Compte tenu de l'importante variation du taux d'actualisation depuis 2019, et de l'impact sur le montant de la provision, la méthode du corridor est appliquée dans un souci de cohérence.

➤ **Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel comprend désormais les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement.

B - NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU BILAN

NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS - DEPRECIATIONS

- La variation des valeurs brutes des immobilisations incorporelles se présente comme suit (en Euros) :

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Nature				
Frais de Développement	278 842	890 049	-	1 168 892
Concessions et droits similaires	9 514			9 514
Logiciels acquis	2 188 968	28 130		2 217 098
Ecart d'acquisition	500 000			500 000
Marque Airwell	3 525 000	-	-	3 525 000
Total valeurs brutes	6 502 324	918 179	-	7 420 504

- La variation des amortissements - dépréciations des immobilisations incorporelles se présente comme suit (en Euros) :

Nature	Durée d'amortissement en mois	Mode d'amortissement	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Frais de développement	60	Linéaire	11 647	139 748	-	151 395
Concessions et droits similaires	60	Linéaire	7 920			7 920
Logiciels acquis	36	Linéaire	1 552 891	285 282		1 838 173
Total amortissements			1 572 458	425 030	-	1 997 488

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS- DEPRECIATIONS

- La variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles se présente comme suit (en Euros) :

Valeurs brutes	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Matériel industriel	39 122	7 138	-	46 260
Agencements, installations	1 629 780	3 124	-	1 632 904
Véhicule de tourisme	7 500	3 245		10 745
Matériel et mobilier de bureau	802 103	18 781	5 248	815 636
Immobilisations en cours	5 460	14 190	4 200	15 450
Total valeurs brutes	2 483 964	46 479	9 448	2 520 995

- La variation des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles se présente comme suit (en Euros) :

Amortissements	Durée d'amortissement en mois	Mode d'amortissement	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Materiel industriel	36 à 60	Linéaire	10 676	8 502	-	19 178
Agencements, installations	120	Linéaire	703 256	160 505	-	863 761
Véhicule de tourisme	60	Linéaire	1 903	1 719	-	3 622
Matériel et mobilier de bureau	12 à 120	Linéaire	291 447	149 614	-	441 061
Immobilisations en cours			-			-
			-			-
Total amortissements			1 007 282	320 341	-	1 327 623

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2025, le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Titres de participation non consolidés	310 144	-		310 144
Depots et cautionnements	995 791	492 163	453 312	1 034 642
Valeur des immobilisations financières nettes	1 305 935	492 163	453 312	1 344 786

Les titres de participation figurant à l'actif pour 310 k€ correspondent à la participation dans la société SYNERPOD à hauteur de 13%.

NOTE 4 – STOCKS

Au 31 décembre 2025, le détail des stocks se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Stock matières premières	-	148 472	-100%
Stock produits finis	11 368 043	17 011 728	-33%
Stock en transit	808 298	1 119 885	-28%
Stocks bruts	12 176 341	18 280 085	-33%
Dépréciation des stocks de produits finis	1 299 453	1 000 265	30%
Total dépréciation	1 299 453	1 000 265	30%
Valeur nette des stocks	10 876 888	17 279 820	-37%

NOTE 5 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Valeurs brutes	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Clients	8 091 436	14 359 173	6 267 737
Clients impayés			
Factures à établir			
Valeurs brutes des créances clients	8 091 436	14 359 173	6 267 737
Dépréciation clients	110 341	352 928	242 587
Valeurs nettes des créances clients	7 981 095	14 006 246	6 025 151

Le montant des créances cédées non échues au 31 décembre 2025 s'élèvent à 6 050 k€. La contrepartie est comptabilisée en autres dettes.

NOTE 6 – AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs débiteurs	361 063	1 329 163
Personnel et comptes rattachés	-	2 939
Etat - TVA	1 175 860	1 340 666
Impot différé actif	574 016	932 744
Débiteurs divers	-	17 188
Subvention à recevoir	150 000	200 000
Factor	1 146 362	1 070 487
Charges constatés d'avance	278 040	319 945
Différence de conversion actif	2 131	160 200
TOTAL	3 687 473	5 373 332

La ventilation par échéances des autres actifs courants est la suivante :

	à - d'1 an	à + d'1 an	Total
fournisseurs débiteurs	361 063		361 063
Personnel et comptes rattachés	-		-
Etat - TVA	1 175 860		1 175 860
Impot différé actif	574 016		574 016
Débiteurs divers	-		-
Subvention à recevoir	150 000		150 000
Factor	1 146 362		1 146 362
Charges constatés d'avance	278 040		278 040
Différence de conversion actif	2 131		2 131
TOTAL	3 687 472	-	3 687 472

L'actif d'impôt différé est calculé sur la base d'un impôt de :

- 25 % en France

Le montant total des déficits fiscaux s'élève à 10 941 k€.

Les impôts différés actifs sont principalement composés de l'activation des déficits du groupe fiscal de la société Groupe Airwell pour 2 575 K€ et des déficits de la société ARS pour 194 K€.

NOTE 7 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les suivants :

	31/12/2025	31/12/2024
Actions propres		
Compte à terme	-	-
Comptes bancaires	158 660	1 866 446
Caisse	947	3 131
Trésorerie et équivalents de trésorerie	159 607	1 869 577

NOTE 8 – TABLEAU DES DEPRECIATIONS

Au 31 décembre 2025, le détail des variations des dépréciations se présente comme suit :

	31/12/2024	Augme ntations	Diminutions	31/12/2025
Stocks	1 000 265	475 456	176 268	1 299 454
Clients	352 928	118 129	360 716	110 341
Total	1 353 193	593 585	536 983	1 409 795

NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

➤ Capital social

Le capital social de la société Groupe Airwell s'élève à 304 177.10 €

Mouvements des titres	Nombre de titres	Valeur nominale	Capital social
Titres en débuts d'exercice	6 083 542	0,05	304 177
Variation du nominal			
Augmentation de capital			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	6 083 542	0,05	304 177

La société Groupe Airwell détient 65 114 actions propres pour un prix d'acquisition de 80 090 €. Ces actions propres ont été comptabilisés en minoration des réserves consolidés en 2025.

Les variations de capitaux propres sont les suivants :

	Capital Social	Réserves Légales	Prime d'émission	Bons de souscription d'actions	Report à nouveau	Réserves Consolidées	Résultat consolidé	TOTAL
Capitaux Propres 31/12/2023	304 176	24 237	7 407 663		-150 260	1 678 468	1 430 945	10 695 229
Affectation résultat 2023		6 180			405 358	1 019 407	- 1 430 945	0
Attribution bons de souscription d'actions				28 000				28 000
Autres variations						114 050	-	114 050
Resultat de l'exercice 31/12/2024							- 1 708 444	- 1 708 444
Capitaux Propres 31/12/2024	304 176	30 417	7 407 663	28 000	255 098	2 583 825	-1 708 444	8 900 736
Affectation résultat 2024					- 1 803 483	95 039	1 708 444	-
Attribution bons de souscription d'actions								-
Autres variations			- 59 075			2 464	-	56 611
Resultat de l'exercice 31/12/2025							- 5 301 758	- 5 301 758
Capitaux Propres 31/12/2025	304 176	30 417	7 348 588	28 000	-1 548 385	2 681 328	-5 301 758	3 542 368

Compte tenu des pertes, les intérêts minoritaires sont devenus négatifs. Les pertes imputables aux intérêts minoritaires ont été déduits des intérêts majoritaires.

NOTE 10 - PROVISIONS

Les provisions s'analysent comme suit :

	31/12/2024	Dotations	Reprises		31/12/2025
			Utilisées	Non Utilisées	
Provision SAV	201 656	37 755	-	1 987	237 424
Provision Retraite	497 803	70 767		70 824	497 746
Provision pour Risque	200 023	2 130		200 020	2 132
Total Provisions	899 482	110 652	-	272 831	737 302

NOTE 11 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits s'analysent comme suit :

	Echéance moins 1 an	Echéance +1an - 5 ans	Echéance plus 5 ans	Total
Emprunt bancaire	829 668	808 913		1 638 581
Découvert bancaire	312 478			312 478
Avance remboursable		131 791		131 791
Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	1 142 146	940 704	-	2 082 850

Les variations sur l'exercice sont les suivantes :

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Emprunt bancaire	2 333 318	509 208	1 203 945	1 638 581
Découvert bancaire		312 478		312 478
Avance remboursable		131 791		131 791
Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	2 333 318	953 477	1 203 945	2 082 850

NOTE 12 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Les emprunts et dettes financières divers s'analysent comme suit :

	Echéance moins 1 an	Echéance +1an - 5 ans	Echéance plus 5 ans	Total
Emprunt obligataire	800 000	5 000 000		5 800 000
Compte courant	232 800			232 800
Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	1 032 800	5 000 000	-	6 032 800

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Emprunt obligataire	5 000 000	800 000		5 800 000
Compte courant		232 800		232 800
Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	5 000 000	1 032 800	-	6 032 800

Caractéristique des emprunts obligataires :

- Emprunt de 5.000.000 € :

Le montant de l'emprunt obligataire s'élève à 5.000.000 € correspondant à 100 obligations d'une valeur unitaire de 50.000 €

La date de maturité est le 30 juin 2028

Le taux de rémunération est le taux Euribor 3 mois (plafonné à 3%) + 5.90 % annuel

- Emprunts de 500.000 € :

Le montant de l'emprunt obligataire conclu avec la société Delta Alternative Management s'élève à 500.000 € correspondant à 10 obligations d'une valeur nominale de 50 000 €.

La date de maturité est le 30 avril 2026.

Le taux de rémunération est de 12%.

- Emprunts de 300.000 € :

Le montant de l'emprunt obligataire conclu avec la société Delta Alternative Management s'élève à 300.000 € correspondant à 6 obligations d'une valeur nominale de 50 000 €.

La date de maturité est le 30 avril 2026.
Le taux de rémunération est de 12%.

NOTE 13 – AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATIONS

Le détail des autres dettes est le suivant :

	31/12/2025	31/12/2024
Clients factors	6 050 228	10 397 523
Clients avoirs à établir	960 062	833 638
Clients créditeurs	132 149	-
Divers	15 751	26 204
Impôts différés passifs	-	-
Produits constatés d'avance	-	6 952
Ecart de conversion passif	18 265	15 041
Ecarts d'acquisition négatifs	1 961 701	2 445 818
TOTAL	9 138 155	13 725 177

L'écart d'acquisition relatif à la société AIRWELL RESIDENTIAL étant négatif, celui-ci a été constaté au passif dans le poste autres dettes et comptes de régularisation. La provision est reprise en résultat de manière linéaire sur une durée de 10 ans. Le solde de cet écart d'acquisition négatif est de – 1 961 701 € au 31 décembre 2025.

L'écart d'acquisition négatif relatif à la société Airwell Industrie s'élève à 439 666 €. La provision est reprise au rythme de consommation des stocks. L'écart d'acquisition négatif est totalement repris au 31/12/2025.

Les autres dettes sont ventilées comme suit :

	A moins d'1 an	A plus d'1 an	Total
Clients factors	6 050 228		6 050 228
Clients avoirs à établir	960 062		960 062
Clients créditeurs	132 149		132 149
Divers	15 751		15 751
Impôts différés passifs	-		-
Produits constatés d'avance			-
Ecart de conversion passif	18 265		18 265
TOTAL	7 176 454	-	7 176 454

C - NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 14 – CHIFFRE D’AFFAIRES PAR NATURE :

Le chiffre d’affaires par nature s’analyse comme suit :

en €	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises	42 529 256	51 629 357
Ventes de produits finis	1 240 119	1 881 451
Prestations de services	237 155	153 858
Ports et frais accessoires	272 452	617 658
Rabais, remises et ristournes	- 1 377 971	- 1 768 500
TOTAL	42 901 011	50 632 373

Le chiffre d’affaires par zone géographique s’analyse comme suit :

en €	31/12/2025	31/12/2024
France	27 997 557	30 082 444
Etrangers	14 903 454	20 549 928
TOTAL	42 901 011	50 632 372

NOTE 15 – ACHATS ET SERVICES EXTERIEURS

Ce poste s’analyse comme suit :

en €	31/12/2025	31/12/2024
Achats de marchandises et autres	28 506 576	32 442 881
Sous traitance	2 322 356	2 511 388
Locations et charges locatives	1 277 252	1 307 596
Entretiens et maintenance	493 519	683 623
Assurances	508 311	374 652
Honoraires et commissions	1 105 657	1 458 247
Publications, salons, cadeaux, dons	993 121	1 097 303
Frais de transport	1 020 795	1 158 862
Frais de déplacement et de réception	508 494	679 864
Frais de télécommunication	156 400	147 433
Documentations	468 243	842 248
Frais et commissions bancaires	189 312	161 399
Fournitures et petits équipements	116 984	116 656
Divers	117 214	42 206
TOTAL	37 784 233	43 024 358

NOTE 16 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

en €	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur emprunts	- 465 152	- 497 163
Agios et autres	- 31 872	- 24 216
Escomptes	- 15 430	- 15 010
Perte de change	- 5 679	-
Factor	- 239 219	- 327 631
Dotations provision pour risques de changes	- 2 131	- 159 078
Diverses charges	- 228 720	- 51 806
Divers produits	48 971	53 151
Reprises provisions pour risques de changes	160 020	-
Gains de change	5 904	-
TOTAL	- 773 307	- 1 021 753

NOTE 17 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel ne comporte pas d'élément majeur et inhabituel sur cet exercice.

NOTE 18 – IMPOT SUR LES SOCIETES

En €	31/12/2025	31/12/2024
Charges / (Produits)		
Impôt sur les sociétés		- 27 951
Crédit impôts	- 175 266	
Impôt différé	358 728	- 630 887
TOTAL	183 462	- 658 838

La différence entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé dans les comptes se présente ainsi :

	31-déc.-25
Résultat net consolidé (100%)	- 5 301 758
Reprise de provision des écarts d'acquisition	484 117
(Charge) / Produit d'impôt comptabilisé	183 462
Résultat net taxable	- 5 969 337
Taux d'imposition en vigueur en France (%)	25%
(Charge)/Produit d'Impôt théorique	1 492 334
Déficits de l'exercice non activés	- 1 635 551
Reprise déficits activés antérieurement	144 250
Crédit d'impôts	173 568
Décalage temporaire	14 338
Divers	- 5 477
Impôt réel comptabilisé	183 462

Le montant des déficits de l'exercice non activés élève à 6 541 k€. Par ailleurs, un impôt différé actif pour 144 k€ antérieurement activé a été repris sur l'exercice.

NOTE 19 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre de l'emprunt obligataire consenti par les prêteurs, la sureté suivante a été accordée ; Fiducie Sureté portant sur 100% des titres de la filiale Airwell Residential SAS (ARS) portant la marque AIRWELL doublée d'un nantissement sur la marque ou d'une interdiction de mise en garantie des actifs de la filiale.

Enfin, il existe également un cautionnement solidaire de Groupe Airwell pour sa filiale Airwell Residential à hauteur de 3M€, en faveur de la banque européenne du Crédit Mutuel.

Dans le cadre des emprunts obligataires de 500K€ et 300K€ émis respectivement en novembre 2025 et décembre 2025, la sureté suivante a été accordée :

Fiducie sureté portant sur la créance d'un montant de 1 131 906.82€ résultant de la commande n° 445462 réalisée par la société Hydropol Dekor en date du 16 octobre 2025.

Ce contrat prévoit dès la signature en 2025, le transfert de la pleine propriété de la créance. Toutefois, la vente n'ayant pas encore été effectuée au 31.12.2025, les actifs en fiducie sont au 31.12.2025 des droits sur des créances à naître. Ce n'est qu'au fur et à mesure de la reconnaissance des créances que celles-ci seront mises en fiducie et que le droit en fiducie prendra de la valeur.

La société Marvik Holding s'est engagé à apporter 1M€ en compte courant au Groupe Airwell en cas de besoin de trésorerie.

La société a obtenu une facilité de caisse d'un montant de 500 k€ dont 312 k€ ont été tirés au 31/12/25.

NOTE 20 – RESULTAT PAR ACTION

Il est calculé par rapport au nombre de titres émis au 31 décembre 2025.

Il s'élève au 31 décembre 2025 à - 0.87 euros par action comme indiqué ci-dessous.

		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Nombre d'actions		6 083 542	6 083 542
Résultat net consolidé part du groupe	Total	(5 301 758)	(1 708 444)
Part du Groupe	Par action	-0.87 €	- 0.28 €

NOTE 21 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à faire état d'une rémunération individuelle.

NOTE 22 – EFFECTIF DU GROUPE

Effectif moyen employé pendant l'exercice	
Cadres	53
Non cadres	63
TOTAL	116

NOTE 23 – HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	82	67
Directive CSRD		
Services autres que la certification des comptes		
TOTAL	82	67

NOTE 24 – PARTIES LIEES

Il s'agit des transactions significatives effectuées avec des parties liées et qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Cette obligation est imposée par l'article R. 233-14-19° du code de commerce « La liste des transactions effectuées avec des parties liées, au sens de l'article R. 123-199-1, par la société consolidante, une société ou une entité incluse dans le périmètre de consolidation. Cette liste est établie pour les transactions qui ne sont pas internes au groupe consolidé, qui présentent une importance significative et n'ont pas été conclues aux conditions normales du marché. Les modalités d'élaboration de cette liste sont précisées par un règlement du Comité de la réglementation comptable. »

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché ou ne présentent pas de caractère significatif.

NOTE 25 – CREDIT D'IMPOTS

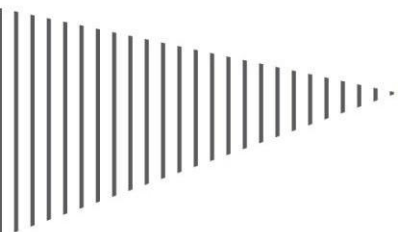
	Montant
Crédit d'impôt recherche	173 568
TOTAL	173 568

NOTE 26 – TABLEAU DES ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Engagements de crédit-Bail		
Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
Véhicules en crédit-bail et LOA	508 442	183 462

Engagements de crédit-Bail	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques			Valeur nette
			De l'exercice	Cumulées		
Véhicules en crédit-bail et LOA	698 210	748 368	137 708	159 861		588 507
Total	698 210	748 368	137 708	159 861		588 507
	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'1 an	De un à cinq ans	A plus de 5 ans	
Véhicules en crédit-bail et LOA	162 037	185 600	176 594	364 821	-	183 462
Total	162 037	185 600	176 594	364 821	-	183 462

D. RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS ANNUELS AU 31
DECEMBRE 2025



Groupe Airwell
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Groupe Airwell

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Airwell,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe Airwell relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Société de Commissaires aux Comptes

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe des comptes annuels :

- ▶ la note « Règles et méthodes comptables » qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06 ;
- ▶ la note « Continuité d'exploitation » qui expose les éléments qui sous-tendent l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:


Carine Malval

Bilan Actif

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	En Euros	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement	1 098 550	670 496	428 054	647 766
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais de développement</i>	855 967	106 488	749 479	175 064
<i>Concessions, brevets et droits similaires</i>	1 071 240	703 749	367 491	624 855
<i>Fonds commercial</i>	500 000		500 000	500 000
Immobilisations corporelles				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 866 734	810 505	1 056 229	1 289 095
<i>Immobilisations en cours, avances et acomptes</i>	15 450		15 450	5 460
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>	7 439 120		7 439 120	5 239 120
<i>Autres immobilisations financières</i>	1 013 317		1 013 317	974 770
Actif immobilisé	12 761 828	1 620 743	11 141 086	8 808 364
Stocks et en-cours de production	11 550 319	1 294 864	10 255 455	16 750 978
Créances				
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	7 849 023	105 736	7 743 288	13 736 080
<i>Autres créances</i>	4 300 120	1 434 038	2 866 082	5 597 893
<i>Charges constatées d'avance</i>	267 718		267 718	307 587
Valeurs mobilières de placement : Actions propres	80 090		80 090	298 480
Disponibilités	69 434		69 434	1 542 180
Actif circulant	24 116 707	2 834 638	21 282 068	38 233 199
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion	2 131		2 131	119 755
Total de l'actif	37 979 217	5 125 878	32 853 339	47 809 085

Bilan Passif

PASSIF	En Euros	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé : 304 177)		304 177	304 177
Prime d'émission, de fusion, d'apport		8 475 138	8 475 138
Ecarts de réévaluation			
Ecarts d'équivalence			
Réserves			
<i>Réserve légale</i>		30 417	30 417
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>			
<i>Réserves réglementées</i>			
<i>Autres réserves</i>		0	0
<i>Report à nouveau</i>		-1 548 384	255 098
Résultat de l'exercice		-6 032 079	-1 803 483
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		301 061	237 164
Total des capitaux propres		1 530 329	7 498 512
	<i>Provisions pour risques</i>	235 456	317 313
	<i>Provisions pour charges</i>	423 010	425 685
Total Provisions pour risques et charges		658 466	742 998
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires		5 909 208	5 111 252
Emprunt et dettes établ. Crédits		1 773 889	1 743 107
Emprunt et dettes financières diverses (2)			
Fournisseurs et comptes rattachés		13 661 460	19 174 478
Dettes fiscales et sociales		1 926 021	2 260 799
Autres dettes		7 390 989	11 270 581
Produits constatés d'avance			6 951
Total des dettes (1)		30 661 569	39 567 169
Ecart de conversion		2 975	405
TOTAL GENERAL DU PASSIF		32 853 339	47 809 085
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		24 597 188	32 771 401
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

Compte de Résultat	31/12/2025	31/12/2024
En Euros		
Ventes de marchandises	41 843 511	48 456 821
Production vendue de services	251 147	409 572
CHIFFRE D'AFFAIRES	42 094 659	48 866 393
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	257 200	487 224
Reprise amort. ,provisions	308 339	464 598
Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles		
Autres produits d'exploitation	154 060	183 560
Total Produits	42 814 258	50 001 777
Achats de marchandises et autres	22 330 091	34 598 758
Variation de stock	6 203 634	-3 047 501
Autres achats et charges externes	8 325 011	9 567 909
Impôts, taxes et versements assimilés	142 790	287 360
Salaires	4 969 247	5 059 059
Cotisations sociales	2 385 643	2 381 596
Dotations aux amortissements sur immobilisations	846 954	691 195
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations sur actifs circulants	606 685	380 502
Dotations aux provisions pour risques et charges	105 904	317 203
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	809 904	603 020
Charges d'exploitation	46 725 868	50 839 104
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 911 610	-837 327
Autres intérêts et produits assimilés	48 971	53 151
Reprises sur dépréciations et provisions	119 755	
Différences positives de change	5 110	
Produits financiers	173 836	53 151
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 436 169	118 813
Intérêts et charges assimilées	929 223	836 422
Différences négatives de change	3 603	51 805
Charges financières	2 368 995	1 007 040
RESULTAT FINANCIER	-2 195 159	-953 889
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-6 106 769	-1 791 216
Produits exceptionnels	34 656	55 738
Charges exceptionnelles	64 124	78 745
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-29 468	-23 007
Impôts sur les sociétés	-104 159	-10 740
TOTAL DES PRODUITS	43 022 750	50 110 666
TOTAL DES CHARGES	49 054 828	51 914 149
BENEFICE OU PERTE	-6 032 079	-1 803 483

Groupe AIRWELL SA

Annexe de base aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Montants exprimés en EUR

Créée en 1947 en France, Airwell est une marque française référente du génie climatique et thermique. Sur un marché porté par la transition énergétique, la société ambitionne de devenir un des leaders en Europe, et un acteur incontournable des solutions climatiques et thermiques basées sur les besoins et usages, au niveau mondial avec une présence dans de nombreux pays.

Tableau sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Marvik Holding SAS 82 Avenue de Versailles 92500 Rueil-Malmaison SIREN : 834 245 771 Greffe du Tribunal de Nanterre
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Groupe Airwell SA 10 Rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny Le Bretonneux SIREN : 824 596 795 Greffe du Tribunal de Versailles

Exemption d'établissement de comptes consolidés

La société est détenue à 61% par la société MARVIK Holding Sarl (82 Avenue de Versailles 92500 Rueil-Malmaison) et est intégrée globalement dans ses comptes consolidés. Conformément à l'article L233-17 et à l'article R233-15 du Code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. Cependant, des comptes consolidés sont établis en référentiel comptable français de façon volontaire afin d'informer les parties prenantes sur la situation financière, le patrimoine et la performance du sous-groupe

Evènements principaux

En 2025, la baisse des ventes sur les marchés Français et Européen déjà notable sur 2024 s'est poursuivie, générant une nouvelle année très difficile pour Groupe Airwell, qui affiche un chiffre d'affaires en repli de 14% par rapport à 2024.

Des tensions de trésorerie ont ainsi été ressenties, surmontées notamment par les nouveaux financements suivants :

- Un nouvel emprunt de 400K€ octroyé par la Société Générale le 2 Janvier 2025, ayant pour échéance le 02 février 2028.
- La vente d'actions de Groupe Airwell par Marvik Holding à un nouvel investisseur basé à Istanbul, Mr Ali Kaptanoglu, mis en compte courant de Groupe Airwell pour 230K€
- Emission d'un emprunt obligataire de 500K€ en novembre 2025, puis 300K€ en décembre 2025 souscrit par Delta Bridge Financing dont l'échéance est le 30 avril 2026.
- Le versement de subventions et avances remboursables liés à nos projets innovants pour 130K€, dont 78K€ enregistrés dans le compte de résultat en subvention d'exploitation et 52K€ enregistrés au bilan en dettes financières.

Dans ce contexte, les projets en cours ont été poursuivis, notamment le développement de Airwell aux Antilles et les projets digitaux, mais aucun nouveau n'a été lancé.

En parallèle, le département Vente Export a été restructuré (départ de 3 cadres commerciaux sur 5 et focus sur les clients stratégiques) ainsi que l'organisation SERVICE (départ du Manager, fermeture des postes itinérants (CTR), changement de gouvernance) pour en améliorer la productivité. L'économie ainsi générée dans la masse salariale de 2025 au niveau du département export s'est élevée à 370K€ et à 200K€ sur le département Services.

Règles et méthodes comptables

Les nouveaux règlements ANC n°2022-06, n°2023-08 et n°2024-07 amende le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable (PCG art. 122-1), résultant d'un changement de réglementation comptable. Selon l'article 27 de l'ANC n° 2022-06, les dispositions de ce nouveau règlement s'appliquent sans impacter les comptes antérieurs, sauf pour les reclassements nécessaires afin de se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le nouveau règlement a pour effet notamment :

- l'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charge ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Ce règlement n'a pas d'impact significatif sur les comptes de la Société au 31 décembre 2025 ni sur la présentation de ses états financiers.

Le bilan et le compte de résultat 2024, tel que présenté dans les comptes annuels 2024, sont rappelés à la suite de l'annexe des comptes 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Continuité d'exploitation

Malgré une activité 2025 dégradée et un résultat négatif, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause compte tenu :

- D'une croissance significative du chiffre d'affaires budgété en 2026 de 25% versus 2025 soutenue par un solide carnet de commande et intégrant des actions commerciales de déstockage à marge réduite sur le stock de pompes à chaleur Air/eau générant de 1 M€ de trésorerie en mai 2026.
- D'un stock maîtrisé, suffisant pour tenir les objectifs de Chiffre d'Affaires.
- De la maîtrise des coûts d'exploitation
- De l'encaissement de 565K€ la subvention Ademe en octobre 2026, (décalé par rapport à l'obtention initialement prévue en 2025). Un montant a déjà été versé en 2025 sur Groupe Airwell pour 130K€. Des montants équivalents sont versés sur une autre société du Groupe : Airwell Industrie.
- De l'engagement reçu de la société Marvik Holding d'un apport en compte de courant trésorerie de 1M€ en cas de besoin.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Ces immobilisations incorporelles concernent :

- Un fonds de commerce pour 500 000€ qui a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel, réalisé avec le budget arrêté par le conseil d'administration du 24 avril 2026, lequel a

amené à ne pas déprécier. Un taux WACC de 12.5% et un taux de croissance à l'infini de 2% ont été retenus par la Direction.

- Des frais d'établissements pour 428 054€ nets, correspondant aux frais d'introduction en bourse amortis sur 5 ans
- Des Frais de développement liés à nos projets digitaux pour 749 479€
- Des logiciels acquis pour une valeur nette de 367 491€

Les dépenses de développement sont immobilisées lorsque l'ensemble des critères suivants est simultanément respecté :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet,
- l'intention de mener le projet à son terme et d'utiliser ou de vendre le produit ou le procédé,
- la capacité à utiliser ou vendre le produit ou le procédé,
- l'existence d'avantages économiques futurs attendus,
- la disponibilité de ressources techniques et financières appropriées,
- la capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables au projet.

Les durées d'amortissement sont déterminées en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage.

La différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques est comptabilisée en amortissements dérogatoires et enregistrée en charges exceptionnelles par la contrepartie des provisions réglementées inscrites au passif du bilan.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Aucune dépréciation n'a été constatée en 2025.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Matériel de bureau	Mode linéaire	Durée : de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Mode linéaire	Durée : de 1 à 10 ans

Installations et agencements	Mode linéaire	Durée : 10 ans
R&D	Mode linéaire	Durée : 5 ans
Matériel de transport	Mode linéaire	Durée : 5 ans
Logiciels	Mode linéaire	Durés : 3 ans

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élève à la date de clôture à 1 071 679€

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de titres de participation et d'autres immobilisations financières (dépôts de garantie, prêts).

La valeur brute des titres de participation figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition de titres de participation et des autres titres immobilisés sont incorporés au coût d'entrée des titres. Ils sont amortis sur 5 ans au prorata temporis par le biais d'amortissement dérogatoire.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de différents critères :

- de la quote-part de situation nette
- des perspectives de rentabilité, via la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futur

La méthode DCF repose sur des prévisions de flux de trésorerie établies par la direction sur la base du budget 2026 et du plan d'affaires sur un horizon de 5 années, complétés par une valeur terminale déterminée à partir d'un taux de croissance à long terme jugé raisonnable. Les flux sont actualisés à un taux reflétant le coût du capital et les risques spécifiques à la participation concernée.

La méthode des DCF a été utilisée pour les titres de Airwell Industrie.

Taux d'actualisation : 11%

Taux de croissance à l'infini :2%

Le budget 2026 a été arrêté par le conseil d'administration du 9 Décembre 2025. Le reforecast du budget 2026 a été arrêté le 24 avril 2026 par le conseil d'administration et ne remet pas en cause les prévisions d'Airwell Industrie.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les immobilisations financières sont liées aux titres de participation détenues sur les filiales ci- dessous :

Airwell Academy SAS, au capital de 500 €, détenue à 100%.

Airwell Industrie SAS, au capital de 1 284 750€, détenue à 100% (le capital social a évolué de 500K€ à 1285K€ en 2025 suite à une opération d'augmentation de capital via l'intégration du compte courant avec la société mère Groupe Airwell).

Airwell Italia SRL, au capital de 10 000€, détenue à 100%

Leezy SA, au capital de 100 000€, détenue à 100%

Synerpod, au capital de 21 000€, détenue à 13.04%

Dans les comptes 2025, les titres de la société Airwell Academy ont fait l'objet d'une dépréciation pour une valeur de 886 540€ et les titres de la société Leezy ont fait l'objet d'une dépréciation pour une valeur de 547 498€.

Ainsi, une provision pour une valeur totale de 1 434 038€ a été passée au bilan de la société Groupe Airwell au 31/12/2025.

De plus, depuis 2023, les titres de la société Airwell Residential, à hauteur de 2 500 000€, sont détenus en fiducie. Un contrat de Fiducie a en effet été conclu au bénéfice de Delta Alternative Management, en garantie d'une émission obligataire émise par le Groupe Airwell et souscrite par le fonds « France Economie Réelle ». Le contrat de Fiducie a pour objet de transférer au fiduciaire Delta Alternative Management, la propriété des actifs fiduciaires en garantie du complet paiement et remboursement des dettes garanties. Cette sûreté est constituée par le transfert en pleine propriété des actifs fiduciaires par le constituant au fiduciaire qui les détiendra dans le patrimoine fiduciaire au profit du bénéficiaire.

- Dépôt et cautionnements

Les dépôts de garantie s'élèvent à 1 013 316€.

Ceux-ci se distinguent en :

- 865 119€ relatifs au contrat d'affacturage avec le Crédit-Mutuel Factoring, signé en janvier 2022.
- 100 699€ relatifs aux locaux
- 26 498€ relatifs aux véhicules de société
- 21 000€ relatifs à un prêt BPI de 400 000€

Subventions

Les subventions reçues par la société sont comptabilisées conformément aux dispositions du Plan comptable Général.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits lors de leur attribution, dès lors qu'il existe une assurance raisonnable de leur encaissement et que les conditions d'octroi sont respectées. Dans les comptes 2025, 257K€ sont portés au compte de résultat au titre de subventions d'exploitation dont 150K€ dont le versement est attendu sur le premier semestre 2026.

Les subventions d'investissement sont inscrites au passif du bilan et reprises en résultat de manière échelonnée, au même rythme que l'amortissement des biens financés. Il n'y a pas de subventions d'investissement constatées dans les comptes de Groupe Airwell.

Stocks

Stock de marchandises	11 550 319€
Dépréciation	- 1 294 864€

Stocks et en-cours	2025	2024
Produits Finis	9 124 895	15 092 923
Pièces détachées	1 617 126	1 541 236
Stock on way	808 298	1 119 885
TOTAL	11 550 319	17 754 043

Dépréciations des stocks et en-cours	2025	2024
Produits Finis	558 396	302 971
Pièces détachées	736 468	700 094
Stock on way		
TOTAL	1 294 865	1 003 065

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours	
Produits Finis	-
Pièces détachées	-
Stock on way	-
TOTAL	-

Les stocks sont évalués selon la méthode du Coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les coûts liés à l'acheminement des marchandises.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une dépréciation de 1 294 864 € est portée au bilan au 31.12.2025.

Cette dépréciation est notamment évaluée en tenant compte de l'ancienneté des produits et des statistiques de ventes des 12 derniers mois.

Entre autres, cela conduit à ce que les produits datant de moins d'un an ne soient pas dépréciés, et qu'un taux de dépréciation soit considéré sur les autres produits selon des tables de dépréciation définies.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Les créances sur les clients font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation calculée sur la base du risque de non- recouvrement.

Une dépréciation des comptes clients est portée au bilan pour une valeur de 105 736€.

- Les autres créances se déclinent comme suit :

	au 31/12/2024	au 31/12/2025
<i>créances liées aux fournisseurs (avances, acomptes, avoirs à recevoir)</i>	1 329 163	252 453
<i>créances sociales et fiscales</i>	873 351	443 730
<i>comptes courants d'entreprises liées</i>	2 124 893	2 203 416
<i>Réserves Factor</i>	1 070 487	1 146 362
<i>CIR 2025</i>		104 159
<i>Subvention à recevoir</i>	200 000	150 000
<i>Dépréciation des comptes courants Airwell Academy et Leezy</i>		- 1 434 038
TOTAL Autres Créances	5 597 893	2 866 083

Opérations en devise

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises non couvertes figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours en fin d'exercice.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque en totalité.

Une provision pour risques de change de 2 131€ a été constatée dans les comptes en date de clôture.

Les dettes et créances en devises couvertes par des opérations de couverture à terme individualisées figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de couverture.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devise au taux de couverture est portée au bilan en « écart de conversion ».

Un écart de conversion passif a été constaté en date de clôture à hauteur de 2 975€ et un écart de conversion actif à hauteur de 2 131€.

Affacturage

Un contrat d'affacturage a été mis en place avec Crédit Mutuel Factoring en janvier 2022 . Le montant des créances cédées s'élève à 6 050 227€ et est comptabilisé en « autres dettes ».

Capital Social

Le capital social en date de clôture s'élève à 304.177.10€ et est composé de 6.083.542 actions de 0.05 euros chacune.

Table de Capitalisation au 31 12 2025 :

<i>Actionnaire</i>	<i># actions</i>	<i>% du capital</i>
Marvik Holding SAS	3 669 045	60,31%
Marvik Holding SAS Porteur	20 000	0,33%
Ali Kaptanoglu	200 000	3,29%
TIND Asset Management	468 136	7,70%
Public (Ex Norway)	1 256 754	20,66%
Public	390 389	6,42%
Autodétention (Own by Group Airwell)	65 114	1,07%
Management	14 104	0,23%
Total	6 083 542	100%

Provisions pour risques et charges

Provision pour risques	233 326€
Provision départs en retraite	423 010€
Provision pour risque de change	2 131€

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques, liés au cours normal des opérations de la Société, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources, sans contrepartie équivalente.

La provision pour risques correspond exclusivement à la garantie clients. Celle-ci est calculée sur un pourcentage des ventes, déterminé selon l'historique des couts de garantie.

Les provisions pour charges correspondent essentiellement à la provision indemnités départ à la retraite.

Ils sont évalués en conformité avec les dernières évolutions législatives. Le calcul des engagements est effectué par un actuairé indépendant en application de la méthode actuarielle.

Les principales données actuarielles sont les suivantes :

- taux annuel d'actualisation de 3.9%
- taux d'évolution du salaire moyen entre 2% et 3.5% selon les catégories
- taux de turnover du personnel variant entre 0% et 12% avec l'âge et la catégorie professionnelle

Autres dettes

Le montant des autres dettes à hauteur de 7 390 989€ est composé des éléments suivants :

• Créances clients cédées au factor	6 050 227€
• Avoirs à établir	898 528€
• Participations publicitaires	193 683€
• Compte courants d'actionnaires	248 551€

Ventilation du Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient principalement de la vente de pompes à chaleur air/eau et pompes à chaleur air/air.

Le chiffre d'affaires est reconnu en fonction des incoterms FOB (Free on board) à l'export et DPU (Rendu au lieu de destination) en métropole.

Chiffre d'Affaires France	: 28 645 022€
Chiffre d'Affaires autres pays	: 13 449 636€

Résultat financier

<i>Produits financiers :</i>	173 836 €
------------------------------	-----------

Dont 120k€ de reprise de la provision liée à l'écart de change au 31/12/2024 et 49K€ d'intérêts financiers facturées aux entreprises liées, relative aux apports en compte courant.

Charges financières :

Dépréciation compte courant Academy	886 540€
Dépréciation compte courant Leezy	547 498€
Dépréciation titres en autodétention	203 305€
Intérêts Emprunts Obligataires	462 937€
Intérêts Factor	239 219€
Risque perte de change	2 131€
Divers autres	27 365 €

Résultat financier :	- 2 195 159€
----------------------	--------------

Résultat Exceptionnel

Conformément au Plan Comptable Général, les charges et produits exceptionnels correspondent exclusivement à des événements majeurs, inhabituels et non liés à l'exploitation courante de la société, leur utilisation étant désormais strictement limitée.

Au titre de la période, il existe une charge exceptionnelle de 64 124€ essentiellement relative aux amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition des titres de Airwell Residential.

Un produit exceptionnel de 34 656€ relatif à un élément d'actif reclassé a également été constaté.

Impôt sur les bénéfices

Le montant total du déficit fiscal généré s'élève à 6 507 161€, comprenant également le déficit fiscal de la période de 4 656 520€.

L'impôt constaté d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Provision pour indemnité fin de carrière 33 375€

Engagements financiers non-inscrits au bilan

Dans le cadre de l'emprunt obligataire consenti par les prêteurs, la sureté suivante a été accordée ;

Fiducie Sureté portant sur 100% des titres de la filiale Airwell Residential SAS (ARS) portant la marque AIRWELL doublée d'un nantissement sur la marque ou d'une interdiction de mise en garantie des actifs de la filiale.

Enfin, il existe également un cautionnement solidaire de Groupe Airwell pour sa filiale Airwell Residential à hauteur de 3M€, en faveur de la banque européenne du Crédit Mutuel.

Dans le cadre des emprunts obligataires de 500K€ et 300K€ émis respectivement en novembre 2025 et décembre 2025, la sureté suivante a été accordée :

Fiducie sureté portant sur la créance d'un montant de 1 131 906.82€ résultant de la commande n° 445462 réalisée par la société Hydropol Dekor en date du 16 octobre 2025.

Ce contrat prévoit dès la signature en 2025, le transfert de la pleine propriété de la créance. Toutefois, la vente n'ayant pas encore été effectuée au 31.12.2025, les actifs en fiducie sont au 31.12.2025 des droits sur des créances à naître. Ce n'est qu'au fur et à mesure de la reconnaissance des créances que celles-ci seront mises en fiducie et que le droit en fiducie prendra de la valeur.

Effectifs

Répartition des Effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	0
Employés, techniciens, agents de maîtrise	36,8

Cadres et ingénieurs	45
Total	81,8

Rémunération des dirigeants

Cette mention n'est pas portée car elle reviendrait à fournir une rémunération individuelle.

Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	41 000 €	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	3 000€	
Total	44 000 €	

(*) pour les missions prévues au II de l'article L,821-54 du code de commerce

Parties liées

Des conventions cadre existent entre les parties afin de justifier les transactions entre les parties liées.

Il n'existe pas de convention avec des parties liées qui ne serait pas conclues à des conditions normales de marché.

Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées			
Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
AIRWELL RESIDENTIAL	Fille	16 502 747	Achats de marchandise
AIRWELL INDUSTRIE	Fille	1 188 693	Achats de marchandise
AIRWELL ACADEMY	Fille	60 709	Prestations de Formation
AIRWELL RESIDENTIAL	Fille	-	Redevance de marque
AIRWELL RESIDENTIAL Deutschland	Petite-Fille	-	Vente de marchandises
AIRWELL ACADEMY	Fille	-	Vente d'une immobilisation
AIRWELL INDUSTRIE	Fille	-	Vente de marchandises
LEEZY	Fille	-	Vente de marchandises
AIRWELL ITALIA	Fille	-	Vente de marchandises

Informations au titre des opérations réalisées avec les principaux actionnaires et les organes d'administration, de direction ou de surveillance			
Désignation du tiers	Nature de la relation avec le tiers	Montant des transactions réalisées avec le tiers au cours de l'exercice	Autres informations
MARVIK HOLDING	Holding	230 000	Apport en compte courant

Evènements Post-Clôture

Le conflit qui a éclaté en Iran fin février 2026 a généré au niveau mondial de fortes augmentations sur les carburants, les transports et les coûts industriels.

Pour autant, le Groupe Airwell n'est pas impacté par ces dérèglements.

D'un autre côté, les autorités européennes semblent alors plus enclines à se tourner vers l'énergie nucléaire, ce qui devrait favoriser le marché de la pompe à chaleur.

Immobilisations

Tableau des immobilisations - Cadre général				
Situations et mouvements	Montant Brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Rubriques				
Immobilisations incorporelles	2 829 047	696 711	-	3 525 758
<i>Frais d'établissement</i>	1 098 551			1 098 551
<i>Frais de R&D</i>	178 126	677 841		855 967
<i>Logiciels</i>	1 052 370	18 870		1 071 240
<i>Fonds de commerce</i>	500 000			500 000
Immobilisations corporelles	1 857 478	24 706		1 882 184
Immobilisations financières	6 213 890	2 682 344	443 797	8 452 437
<i>Titres immobilisés</i>	5 239 120	2 200 000		7 439 120
<i>Garanties</i>	974 770	482 344	443 797	1 013 317
Total	10 900 415	3 403 762	443 797	13 860 379

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles	696 711		696 711		
<i>Frais d'établissement</i>					
<i>Frais de R&D</i>	677 841		677 841		
<i>Logiciels</i>	18 870		18 870		
<i>Fonds de commerce</i>					
Immobilisations corporelles	24 706		24 706		
Immobilisations financières	2 682 344		2 682 344		
<i>Titres immobilisés</i>	2 200 000		2 200 000		
<i>Garanties</i>	482 344		482 344		
Total	3 403 762		3 403 762		

Augmentations de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises Hors Service
Immobilisations incorporelles					
<i>Frais d'établissement</i>					
<i>Frais de R&D</i>					
<i>Logiciels</i>					
<i>Fonds de commerce</i>					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	443 797		443 797		
<i>Titres immobilisés</i>					
<i>Garanties</i>	443 797		443 797		
Total	443 797		443 797		

Amortissements

Tableau des amortissements - Cadre général						
Situations et mouvements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Rubriques						
Immobilisations incorporelles	de 3 à 5 ans	linéaire	881 362	599 372	-	1 480 734
<i>Frais d'établissement</i>	<i>5 ans</i>	<i>linéaire</i>	<i>450 784</i>	<i>219 712</i>		<i>670 496</i>
<i>Frais de R&D</i>	<i>5 ans</i>	<i>linéaire</i>	<i>3 062</i>	<i>103 426</i>		<i>106 488</i>
<i>Logiciels</i>	<i>3 ans</i>	<i>linéaire</i>	<i>427 515</i>	<i>276 234</i>		<i>703 749</i>
<i>Fonds de commerce</i>						
Immobilisations corporelles	de 1 à 10 ans	linéaire	562 923	247 582		810 505
Immobilisations financières						
<i>Titres immobilisés</i>						
<i>Garanties</i>						
Total			1 444 285	846 955	-	2 291 240

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			Dotations exceptionnelles
	Complément lié à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	
Immobilisations incorporelles		599 372		
<i>Frais d'établissement</i>		<i>219 712</i>		
<i>Frais de R&D</i>		<i>103 426</i>		
<i>Logiciels</i>		<i>276 234</i>		
<i>Fonds de commerce</i>				
Immobilisations corporelles		247 582		
Immobilisations financières				
<i>Titres immobilisés</i>				
<i>Garanties</i>				
Total		846 955		

Dotations de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
<i>Frais d'établissement</i>			
<i>Frais de R&D</i>			
<i>Logiciels</i>			
<i>Fonds de commerce</i>			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
<i>Titres immobilisés</i>			
<i>Garanties</i>			
Total			

Provisions et Dépréciations

Tableau des dépréciations				
Situations et mouvements	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Rubriques				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de R&D</i>				
<i>Logiciels</i>				
<i>Fonds de commerce</i>				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<i>Titres immobilisés</i>				
<i>Garanties</i>				
Stocks et en-cours	1 003 065	291 800		1 294 865
Créances clients	212 991	93 668	200 923	105 736
Comptes du Groupe		1 434 038		1 434 038
Total	1 216 056	1 819 506	200 923	2 834 639

Tableau des provisions					
Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice		Dépréciations à la clôture de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions règlementées	237 164	63 897			301 061
Provision pour risque garantie SAV	197 558	35 768			233 326
Provisions pour perte de change	119 755	2 131	559	119 196	2 131
Provisions retraite PIDR	425 685	33 375		36 050	423 010
Total	980 162	135 171	559	155 246	959 528

Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 013 317	865 119	148 198	
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	7 849 024	7 849 024		
Créance représentative de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	500		500	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	542	542		
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	290 074	104 159	185 915	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	256 774	256 774		
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés				
Etat, autres collectivités : créances diverses				
Groupe et associés	2 203 416	2 203 416		
Débiteurs divers	1 548 815	1 548 815		
Charges constatées d'avance	267 719	267 719		
TOTAL GENERAL	13 430 180	13 095 568	334 613	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice				
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				
ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	5 909 208	909 208	5 000 000	
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	312 478	312 478		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	1 461 411	709 509	751 902	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	13 661 460	13 661 460		
Personnel et comptes rattachés	718 104	718 104		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	966 381	966 381		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	157 411	157 411		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	84 125	84 125		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	232 800	232 800		
Autres dettes	7 158 189	7 158 189		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	30 661 568	24 909 666	5 751 902	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 673 883			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	845 145			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168800	Intérêts Caurus	109 208,33	111 252,00	-2 043,67
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		109 208,33	111 252,00	-2 043,67
DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH				
408100	Fournisseurs - Factures non parvenu	834 224,16	1 154 247,92	-320 023,76
408200	Fournisseurs - Factures non parvenu	673 853,68	1 179 401,93	-505 548,25
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTE RATTACH		1 508 077,84	2 333 649,85	-825 572,01
AUTRES DETTES				
419800	Avoir à établir BFA France	733 835,17	505 274,30	228 560,87
419801	Avoir à établir BFA Export	32 544,00	110 637,00	-78 093,00
419890	Avoir à établir		-771,32	771,32
455800	Compte courant Marvik	232 799,76		232 799,76
468100	Part. publicitaire France	35 501,12	40 016,82	-4 515,70
468101	Part. publicitaire Export	158 181,84	177 710,00	-19 528,16
468600	Divers - Charges à payer		0,01	-0,01
TOTAL AUTRES DETTES		1 192 861,89	832 866,81	359 995,08
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
428200	Personnel - Dettes provisionnées po	498 533,00	566 868,00	-68 335,00
428600	Provisions Parts Variables	158 575,00	286 533,00	-127 958,00
438200	Provisions charges sur CP / CET	233 064,00	264 514,00	-31 450,00
438300	Contribution CSS	19 500,00	33 333,32	-13 833,32
438600	Provisions Charges soc Parts Variab	67 387,00	131 638,00	-64 251,00
448100	TVS	17 086,46	18 015,28	-928,82
448200	CFE	6 488,00		6 488,00
448300	CVAE	24 680,00	-15 854,02	40 534,02
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		1 025 313,46	1 285 047,58	-259 734,12
TOTAL CHARGES A PAYER		3 835 461,52	4 562 816,24	-727 354,72

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486100	Charges constatées d'avance	267 718,80	307 587,98	-39 869,18
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		267 718,80	307 587,98	-39 869,18
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487100	Produits constatés d'avance		-6 951,21	6 951,21
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			-6 951,21	6 951,21

Produits à recevoir

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
AUTRES CREANCES				
409800	Fournisseurs - Rabais,remises,rist.	68 354,00	1 329 162,53	-1 260 808,53
468700	Divers - Produits à recevoir	150 000,00	200 000,00	-50 000,00
TOTAL AUTRES CREANCES		218 354,00	1 529 162,53	-1 310 808,53
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		218 354,00	1 529 162,53	-1 310 808,53

Les avoirs à recevoir des fournisseurs correspondent à des remises de fin d'année, et les produits à recevoir correspondent à une subvention, à percevoir en 2026.

Tableau des Filiales et Participations

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. Brute Titres Val. Nette des titres	Prêts, avances Cautions	Dividendes	Chiffre d'affaires Résultat
Airwell Academy 78 180 Montigny Le Bretonneux	500 -886 540	100%	500 500	909 444	0	169 551 -145 042
Airwell Industrie 29 860 Plabennec	1 284 750 3 434	100%	2 700 000 2 700 000	602 753	0	1 483 910 -1 281 315
Leezy 78 180 Montigny Le Bretonneux	100 000 -547 498	100%	100 000 100 000	691 219	0	362 544 -340 581
Airwell Italia Italie	10 000 -7 766	100%	10 000 10 000	0	0	37 552 -13 624
Synerpod 44 230 Saint Sébastien sur Loire	21 000	13,04%	300 144 300 144	0	0	

Comme mentionné dans le paragraphe Titres de participations et filiales, les titres d’Airwell Residential sont, depuis 2023, détenus à hauteur de 2 500 000 € en fiducie et sont donc transférés au patrimoine fiduciaire au profit du bénéficiaire.

Les chiffres d’affaires et résultats mentionnés ci-dessus correspondent au dernier exercice clos.

Intégration Fiscale

Les sociétés intégrées fiscalement à la date de clôture sont Airwell Residential, Groupe Airwell, Leezy et Airwell Industrie.

En 2025, les sociétés concernées n’auraient pas eu à supporter d’impôts sans cette intégration, du fait des déficits reportables et des résultats déficitaires.

Tableau des Crédits d’impôts

Crédits d'impôts	Montant
Crédit d'impôt recherche	104 159
Autres	-
TOTAL	104 159

Tableau des engagements de crédit-bail

Engagements de crédit-Bail		
Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
Véhicules en crédit-bail et LOA	508 442	183 462

Engagements de crédit-Bail	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques			Valeur nette
			De l'exercice	Cumulées		
Véhicules en crédit-bail et LOA	698 210	748 368	137 708	159 861		588 507
Total	698 210	748 368	137 708	159 861		588 507
	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'1 an	De un à cinq ans	A plus de 5 ans	
Véhicules en crédit-bail et LOA	162 037	185 600	176 594	364 821	-	183 462
Total	162 037	185 600	176 594	364 821	-	183 462

Tableau des opérations non inscrites au bilan

Informations au titre des opérations non inscrites au bilan			
Nature de l'opération	Montant des risques et avantages attendus de l'opération	Garanties données	Autres informations
Mise en Fiducie des titres de la société Airwell Residential	5 000 000	Valeur des titres de Airwell Residential : 2,5M€	Obtention d'un prêt sous forme d'emprunt Obligataire de 5M€
Fiducie sureté sur une créance client	800 000	Commande client pour une valeur de 1 131 906,82€	Obtention de deux prêts sous forme d'emprunt Obligataire pour 800K€

Tableau des dettes garanties par des sûretés réelles

Dettes garanties par des sûretés réelles		
	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Facilité de caisse	500 000	750 000
Emprunts obligataires	1 500 000	800 000

Bilan Actif 2024 tel que présenté en 2024

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	1 098 551	450 784	647 766	867 478
Frais de développement	178 126	3 062	175 064	
Concessions, brevets et droits similaires	1 052 370	427 515	624 855	480 777
Fonds commercial	500 000		500 000	500 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 852 018	562 923	1 289 095	1 108 722
Immobilisations en cours	5 460		5 460	39 060
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	5 239 120		5 239 120	4 828 976
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	974 770		974 770	1 433 410
ACTIF IMMOBILISE	10 900 415	1 444 285	9 456 130	9 258 423
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	17 754 043	1 003 065	16 750 978	14 415 424
Avances et acomptes versés sur commandes				34 323
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	13 949 071	212 991	13 736 080	17 823 578
Autres créances	5 597 893		5 597 893	2 740 317
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 298 480)	298 480		298 480	2 361 323
Disponibilités	1 542 181		1 542 181	907 327
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	307 588		307 588	208 251
ACTIF CIRCULANT	39 449 257	1 216 056	38 233 200	38 490 545
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	119 755		119 755	942
TOTAL GENERAL	50 469 426	2 660 341	47 809 085	47 749 910

Bilan Passif 2024 tel que présenté en 2024

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel (dont versé : 304 177)	304 177	304 177
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8 475 139	8 447 138
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	30 417	24 237
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	255 098	-150 259
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 803 483	411 537
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	237 164	173 267
CAPITAUX PROPRES	7 498 512	9 210 098
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	317 313	218 601
Provisions pour charges	425 685	438 860
PROVISIONS	742 998	657 461
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	5 111 252	5 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 743 107	1 807 023
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 174 479	18 309 804
Dettes fiscales et sociales	2 280 799	1 923 552
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 270 581	10 835 975
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	6 951	
DETTES	39 567 170	37 876 355
Ecarts de conversion passif	405	5 996
TOTAL GENERAL	47 809 085	47 749 910

Compte de Résultat 2024 tel que présenté en 2024

Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises	29 198 632	19 258 189	48 456 822	63 102 856
Production vendue de biens				
Production vendue de services	76 802	332 771	409 572	434 281
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	29 275 434	19 590 960	48 866 394	63 537 137
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			487 225	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			464 598	109 339
Autres produits			183 561	39 762
PRODUITS D'EXPLOITATION			50 001 778	63 686 239
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			34 598 758	41 678 472
Variation de stock (marchandises)			-3 047 501	2 225 480
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			9 567 909	9 298 108
Impôts, taxes et versements assimilés			287 360	199 512
Salaires et traitements			5 059 059	5 015 645
Charges sociales			2 381 597	2 317 141
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			691 195	396 223
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			380 503	326 510
Dotations aux provisions			317 203	131 172
Autres charges			603 021	657 073
CHARGES D'EXPLOITATION			50 839 105	62 245 338
RESULTAT D'EXPLOITATION			-837 327	1 440 900
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			53 152	52 298
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			1	7 389
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			53 152	59 687
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			118 813	942
Intérêts et charges assimilées			836 422	916 094
Différences négatives de change			51 806	1 021
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 007 041	918 058
RESULTAT FINANCIER			-953 889	-858 370
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-1 791 216	582 529

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	55 739	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 739	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 849	100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	63 897	63 897
CHARGES EXCEPTIONNELLES	78 746	63 997
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-23 007	-63 997
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-10 740	106 995
TOTAL DES PRODUITS	50 110 668	63 745 927
TOTAL DES CHARGES	51 914 152	63 334 389
BENEFICE OU PERTE	-1 803 483	411 537

E. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES AU
31 DECEMBRE 2025



Groupe Airwell

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

ERNST & YOUNG et Autres



Groupe Airwell

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Airwell,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 29 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:
A blue handwritten signature of Carine Malval, enclosed in a blue bracket-like shape.

Carine Malval